

Saint-Quentin-en-Yvelines
■ communauté d'agglomération ■

Contrat de ville
Saint-Quentin-en-Yvelines
2015-2020



Sommaire

Introduction	p 2
Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines	
I - Présentation générale	p 8
A. Un cadre légal renouvelé qui s'inscrit en cohérence avec les autres plans, schémas et contrats du territoire	
B. La compétence « politique de la ville » à Saint-Quentin-en-Yvelines se déploie à travers 11 thématiques	
C. Les Quartiers Prioritaires et les territoires	
D. La démarche d'élaboration du Contrat de ville Saint-Quentinois et la participation des habitants	
II - 3 piliers et 4 axes transversaux	p 51
A. La cohésion sociale	
B. Le cadre de vie et le renouvellement urbain	
C. Le développement économique et l'emploi	
D. Quatre axes transversaux : la jeunesse, l'égalité Femme/Homme, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et les valeurs de la République	
III - Les volets communaux du Contrat de ville	p 81
A. Elancourt	
B. Guyancourt	
C. La Verrière	
D. Trappes-en-Yvelines	
E. Magny-les-Hameaux	
IV - Gouvernance et organisation	p 101
A. Pilotage et organisation	
B. Information et communication	
C. Les engagements des signataires	
D. Les engagements de la Casqy	
V - Évaluation et démarche qualité	p 112
A. Les finalités	
B. Les 3 niveaux de l'évaluation	
C. Le processus de capitalisation	

Ce document est complété par les documents suivants : « Annexes », « Plan d'actions »

Introduction

Le Contrat de ville 2015-2020 de Saint-Quentin-en-Yvelines **mobilise pour la première fois trente signataires engagés pour la mise en œuvre d'un plan d'actions issues associant près d'une centaine de partenaires et deux cents professionnels durant près d'une année.**

Cet engagement partenarial : État (Pôle Emploi, Inspection académique...), Agence Régionale de Santé (ARS), Tribunal de Grande Instance de Versailles, communes, intercommunalité, Région, Conseil départemental, Caisse des dépôts et Consignations (CDC), Chambre des Métiers, Club d'entreprises FACE, Mission locale et bailleurs, s'inscrit dans **un contexte de mutations politiques et institutionnelles majeures** : loi NOTRe réformant l'organisation territoriale de la République, création du Grand Paris, montée en puissance de l'OIN Paris-Saclay et futur élargissement de la CASQY à 5 nouvelles communes de son bassin de vie à compter du 1^{er} janvier 2016.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine propose par ailleurs un nouveau cadre d'intervention à la Politique de la ville, permettant désormais de mettre en œuvre un projet de territoire s'appuyant sur ses dimensions sociales, urbaines et économiques.

Le contexte budgétaire contraint de l'État et des collectivités locales induit par ailleurs de repenser dans la durée l'offre de services publics mais aussi son organisation sur le territoire. **Il oblige à s'interroger sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de chacune de nos actions en direction des publics les plus fragiles.** Cette mission doit s'accomplir dans la perspective de préserver et d'optimiser les actions et dispositifs aux résultats mesurés et évalués permettant aux saint quentinois des avancées significatives dans la recherche de solutions à leurs difficultés.

La Communauté d'agglomération de SQY, engagée dans la Politique de la ville depuis les années 90, entend marquer cette nouvelle étape par **une mobilisation active de l'ensemble de ses politiques de droit commun** dont le déploiement dans les quartiers prioritaires est une réalité quotidienne, à travers notamment ses compétences dans le domaine de l'habitat, des transports ou son action dans le domaine du développement économique et de l'aménagement du territoire.



A Saint-Quentin-en-Yvelines, la politique de la ville se déploie dans 5 Quartiers Prioritaires (QP) : Les Petits Prés (Elancourt), Le Pont du Rouloir (Guyancourt), Le Bois de l'Étang (La Verrière), Les Merisiers/Plaine de Neauphle, Jean Macé (Trappes-en-Yvelines).

Ce nouveau contrat intègre les préconisations de l'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014 visant à approfondir la coopération avec les communes mais également avec les entreprises et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire.

Le Contrat de ville 2015-2020 entend aussi s'ancrer dans les territoires, au plus près des habitants et de leurs préoccupations. C'est ainsi que l'engagement collectif laisse une large autonomie d'action aux communes, autonomie qui prend forme à travers des conventions territoriales que les 5 villes ont élaboré, apportant des réponses en adéquation avec les difficultés des publics les plus vulnérables et organisant la participation de tous à la réflexion collective.

Ces conventions territoriales s'inscrivent en complémentarité avec la convention cadre du contrat de ville intercommunal.

Les partenaires du contrat de ville s'engagent ainsi à agir, dans le cadre de leurs champs de compétence et d'intervention respectifs, pour faire converger leurs initiatives dans la complémentarité. Ils mobiliseront leurs ressources (compétences et financements) pour mieux intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique de l'agglomération en s'appuyant sur leurs potentiels, leurs énergies et leurs spécificités.

Ils faciliteront notamment, à travers leurs actions, la promotion des valeurs de la République, socle du vivre ensemble, la participation, la prise d'initiative et de responsabilité et l'autonomie afin que chacun soit en capacité de se construire un devenir dans la dignité et l'épanouissement personnel, dans un environnement apaisé.

L'ensemble des partenaires publics et privés impliqués dans le Contrat de ville saisissent l'opportunité de ce nouveau Contrat pour rendre plus lisible, plus cohérente et plus accessible par tous (habitants, entreprises, professionnels) l'action de chacun dont l'objectif partagé demeure la transformation durable des quartiers de la Politique de la ville.

Cet effort requiert **un partage d'informations organisé entre partenaires** afin d'agir positivement sur l'efficacité des interventions des acteurs de la Politique de la ville.

Le prolongement de la dynamique de rénovation urbaine engagée à Trappes et La Verrière enfin contribuera à consolider les acquis de la période précédente et **à renforcer l'attractivité de ces territoires grâce à une plus grande mixité sociale et un cadre de vie restauré.**

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines

Située dans l'est des Yvelines, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Paris, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines se développe sur un territoire de 7 000 hectares, dont 60 % d'espaces naturels, agricoles et boisés. Elle se situe à l'articulation entre le cœur urbanisé de la région et la couronne rurale en frange de cette métropole et combine donc des enjeux urbains, humains, naturels et écologiques forts.

Chacune des 7 communes présente des caractéristiques spécifiques, des positionnements et des identités propres qui créent la diversité du territoire de l'agglomération. Cette diversité est l'une des richesses majeures de Saint-Quentin-en-Yvelines, elle est fondatrice de son identité, de son équilibre et de son attractivité.

Au 1er janvier 2012, l'Insee recensait 144 474 habitants à Saint-Quentin-en-Yvelines, soit 10% de la population des Yvelines.

Un parc de logements récents

En 2012 le parc de logements de Saint-Quentin-en-Yvelines comprend 57 780 logements (source Insee). Il est récent par rapport à son environnement. Seuls 2% du parc de logements de l'agglomération datent d'avant les années 1950, contre 19% pour les Yvelines et 33% pour l'ensemble de la France métropolitaine. La moitié des résidences principales actuelles s'est construite dans les années 70 et 80, à l'occasion du développement de la ville nouvelle. Plus globalement, plus de 7 logements sur 10 ont été construits après les années 1975. La taille moyenne des ménages saint-quentinois est de 2,62 personnes au 1er janvier 2011, ce qui reste élevé comparé au département (2,49) et à la région (2,33).

Le territoire accueille une population jeune (moyenne d'âge autour de 34 ans), qui connaît malgré tout un phénomène de vieillissement relatif. Cette population jeune et très active (71% d'actifs), bénéficie d'un bassin d'emplois important, regroupant des activités économiques très diversifiées.

Un pôle économique d'envergure

Second pôle économique de l'Ouest Parisien, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est dotée d'un réseau d'infrastructures de qualité et compte près de 77 000 actifs résidents, 108 000 emplois (1,36 emplois par actif résident), 9 000 établissements économiques et 1 500 immeubles d'entreprises. La présence d'entreprises de renom et une organisation géographique des activités au sein de 4 grands pôles contribuent à l'attractivité et à la visibilité économique du territoire.



À Saint-Quentin-en-Yvelines, les emplois sont particulièrement concentrés dans des établissements de très grande taille : 1% des établissements saint-quentinois représentent 54% des emplois salariés de l'agglomération.

L'économie saint-quentinoise est dynamique mais le marché de ces établissements est mondial et donc soumis aux aléas conjoncturels et réservé à des emplois généralement hautement qualifiés. L'essor du territoire doit donc s'articuler autour d'un équilibre entre la sphère productive et la sphère résidentielle.

L'économie résidentielle peut présenter un levier car elle présente des potentiels de développement sur l'agglomération, elle propose beaucoup d'emplois peu qualifiés, elle permet de profiter des revenus locaux, elle renforce l'attractivité du territoire et accroît son dynamisme économique.

Une attractivité certaine mais à renforcer

L'attractivité économique du territoire est liée notamment :

- au cadre de vie proposé aux salariés et à leurs dirigeants, de par son dynamisme économique, sa desserte en transports en commun, son foisonnement en espaces verts, la proximité de ses commerces et de ses équipements, son dynamisme sportif, culturel et un tissu associatif dense (1 400 associations recensées), etc.,
- à son accessibilité par les axes de transports routiers et ferrés (3 pôles gares) et par le 1^{er} réseau de bus de banlieue (51 lignes)
- à son intégration à Paris-Saclay ce qui devrait permettre à l'agglomération de tirer parti de « l'effet cluster » grâce à la présence de l'Université-Versailles-Saint-Quentin (18 725 étudiants, 35 laboratoires de recherche), de nombreuses entreprises innovantes, de la mise en réseau d'acteurs (plus de 70 réseaux d'entreprises et d'institutionnels) et des pôles de compétitivité.
- à une politique de santé publique privilégiant le développement d'une offre de soins de proximité en dépit d'une démographie médicale défavorable et la solidarité en direction des populations vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées, publics précarisés...)
- à la richesse de sa vie culturelle dont le rayonnement repose sur un réseau de 13 salles de spectacles (dont une Scène Nationale), le premier réseau national de lecture publique de part le nombre adhérents (7 médiathèques), d'un Musée national (Port-Royal), d'un Musée de la ville et de 13 espaces d'exposition. Cette diversité de l'offre culturelle permet de mener une politique ambitieuse en faveur du développement des pratiques artistiques, de la formation des publics et de l'animation culturelle du territoire.
- à des équipements sportifs majeurs tels que le Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines qui a ouvert ses portes en décembre 2013 et accueilli ses premiers Championnats du monde en février 2015. En cas d'organisation des JO en 2024 par la France, il pourrait recevoir les épreuves de cyclisme. Saint-Quentin-en-Yvelines accueille par ailleurs le Golf national conçu pour accueillir les plus grandes compétitions internationales dont l'Open de France et la ryder cup en 2018 et le golf Blue green situé à l'Île de loisirs, première base de loisir de la Région francilienne.

Un territoire engagé dans une démarche de renouvellement urbain

Saint-Quentin-en-Yvelines est une agglomération récente, de par son statut d'ex-ville nouvelle. Toutefois, **les deux tiers de son parc locatif social actuel ont été construits depuis plus de trente ans**. Parmi les logements les plus anciens, datant d'avant 1950, 75% sont situés sur Trappes.

La question de la réhabilitation est un enjeu fort au regard des fractures territoriales (entre l'est et l'ouest de l'agglomération notamment) et du déclassement de certains quartiers pénalisés par un cadre de vie et des conditions de logement dégradées mais également par une augmentation de la précarité socio-économique.

De plus, les procédés de construction ne sont pas suffisamment optimisés en termes de qualité du bâti et d'isolation. Aujourd'hui, la réhabilitation a un coût trop élevé et les bailleurs doivent utiliser leurs fonds propres, ce qui limite les investissements de production de nouveaux logements. En parallèle, les nouvelles normes de construction et la volonté du territoire de « construire durable et de qualité » (certification CERQUAL habitat et environnement option performance), et notamment de produire *BBC passif*, participent à un parc de logement de qualité à deux vitesses. Cette problématique est d'autant plus importante qu'avec 29 bailleurs, le parc social saint-quentinois est diversifié. Cette multitude, et le fait que 17 d'entre eux comptent moins de 500 logements sur le territoire, peut limiter le partenariat.

À contrario, les trois plus gros bailleurs du territoire (Efidis, Valophis Sarepa, OPIEVOY) représentent 38% du parc social saint-quentinois.

Un positionnement stratégique affirmé

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est identifié de longue date comme stratégique pour le développement de la Région Ile-de-France. Ce positionnement stratégique reconnu par l'ensemble des acteurs (Etat, Région, Département, Agglomération, Communes) est inscrit dans les documents de planification ou contractuels. Le PLUi en cours d'élaboration affirmera lui aussi ce positionnement stratégique de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Grand Paris, créé par la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010, est un projet urbain, social et économique d'intérêt national, dans lequel SQY s'inscrit, notamment sur le volet transport avec la construction de la ligne 18 du Grand Paris Express et de nouvelles gares sur le territoire. La recherche, l'innovation et la valorisation industrielle sont également des enjeux majeurs, dont témoigne la présence de plusieurs des principaux pôles de compétitivité régionaux et du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, dont fait partie la CASQY.

L'ensemble de la Communauté de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est comprise dans le périmètre d'études de **l'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS)** mais une partie seulement du territoire est dans le périmètre opérationnel de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin créée par décret en Conseil d'État de mars 2009.

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, s'inscrit dans les objectifs de l'OIN, et comporte plusieurs **projets pilotés par l'EPPS**, dont certains font déjà fait l'objet de projets urbains : Boubas-Louise Michel à Trappes, SQY Est à Guyancourt.

C'est fort de ses atouts et de ses potentiels et avec la volonté affirmée de maîtriser son développement que Saint-Quentin-en-Yvelines s'élargira à 5 nouvelles communes (Coignières, Les Clayes-sous-Bois, Maurepas, Plaisir, et Villepreux) à compter du 1^{er} janvier 2016. La future intercommunalité devrait alors compter près de 225 000 habitants et écrire une nouvelle page de son histoire.



I - Présentation générale

A. Un cadre légal renouvelé qui s'inscrit en cohérence avec les autres plans, schémas et contrats du territoire

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 refonde et renouvelle la politique de la ville. En effet, elle pose 7 principes confirmés par la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 et par celle du 15 octobre 2014.

1 / La définition de nouveaux périmètres d'intervention

Par ailleurs, le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Désormais un seul critère est retenu pour déterminer les territoires prioritaires : la concentration des ménages à bas revenu. Il existe, par ailleurs, des quartiers en veille active.

Pour Saint-Quentin-en-Yvelines, les territoires concernés sont :

- **Elancourt** : Petits Prés/Sept Mares : **3 160 habitants**
- **Guyancourt** : Pont du Routoir 2 : **3 060 habitants**
- **La Verrière** : Bois de l'Étang/Orly Parc : **4 486 habitants**
- **Trappes-en-Yvelines** : Jean Macé : **2 870 habitants** et Merisiers/Plaine de Neauphle : **17 670 habitants**

Soit un total de 31 246 habitants en Quartier Prioritaire (Source : lettre du Préfet du 12 janvier 2015. CGET Insee 2011. Revenus fiscaux localisés des ménages)

Pour **Magny-les-Hameaux**, territoire en veille active : le Buisson compte **3 781 habitants**.

	Population totale	Population en CDV	Part Pop en CDV/commune	Part Pop en CDV/SQY
ELANCOURT	26 488	3 160	11,9%	2,2%
GUYANCOURT	28 039	3 060	10,9%	2,1%
TRAPPES	29 774	20 540	69,0%	14,2%
LA VERRIERE	5 962	4 486	74,5%	3,1%
SQY	144 474	31 246		21,6%
MAGNY-LES-HAMEAUX	9 233	3 781 (en veille active)	41,0% (en veille active)	2,6%

2 / Un contrat piloté à l'échelle intercommunale

La loi renforce le rôle des intercommunalités dans le pilotage. Deux options ont été proposées dans le cadre du processus d'élaboration du Contrat de ville :

- Option 1 : Un contrat unique pleinement intégré au niveau intercommunal
- **Option 2 : un contrat cadre intercommunal mettant en cohérence des conventions territorialisées**

Le Conseil des Maires du 9 décembre 2014 a proposé de retenir l'option 2.

3 / Un contrat unique qui intègre les dimensions sociale, urbaine et économique

Les enjeux, les orientations et les plans d'actions s'organisent à partir des trois piliers suivants :

- 1 - La cohésion sociale
- 2 - Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- 3 - Le Développement économique et l'emploi

4 / Un cadre élargi de partenaires impliqués dans la démarche contractuelle

Des signataires obligatoires :

L'État, le Ministère de la Justice, le Recteur, la Région Ile-de-France, le Conseil Départemental 78, les communes : Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Trappes-en-Yvelines et Magny-les-Hameaux en veille active, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Agence Régionale de Santé (ARS), la CAF, Pôle Emploi

Autres partenaires impliqués :

Caisse des Dépôts et Consignations, Chambre des Métiers, Club d'entreprises FACE SQY, Mission Locale de SQY et des environs et les bailleurs : Adoma, Antin-Résidences, Domaxis, Efidis, France Habitation, Immobilière 3F, Logement Francilien, Logirep, Opievoy, Osica, Toit et Joie, Groupe Valophis, Versailles Habitat

5 / Un contrat qui mobilise en priorité le droit commun de l'État et des collectivités territoriales

Un état des lieux devra être réalisé par chaque signataire du Contrat de ville. Il portera sur les QP et le quartier en veille active (Le Buisson Magny-les-Hameaux) pour lequel la mobilisation du droit commun est essentielle.

6 / Un contrat qui s'inscrit dans un processus de co-construction avec les habitants

La nouvelle loi instaure les Conseils citoyens qui auront pour objectif d'impliquer les habitants des territoires concernés. Le cadre de référence proposé en juin 2014 indique qu'il s'agit de garantir la place de ces habitants dans toutes les instances de pilotage du Contrat de ville.

Il prévoit un Conseil citoyen pour chacun des 5 quartiers prioritaires. Ils devront être paritaires et composés de deux collèges :

- Un collège « habitants » constitué à partir d'un tirage au sort sur une liste globale d'habitants et une liste d'habitants volontaires
- Un collège constitué des associations et acteurs locaux

Leur objectif est d'associer les citoyens à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville y compris le volet lié au projet de renouvellement urbain.

- Ils devront être indépendants des pouvoirs publics
- Des concours de l'État sont prévus pour leur fonctionnement
- Les actions de formation devront être définies dans le contrat de ville

7 / Une articulation avec les autres plans, schémas et contrats existants sur le territoire (voir schéma en annexe)

Le Contrat de ville 2015-2020 doit faire converger toutes les politiques publiques pour garantir les différentes articulations nécessaires à la cohérence du projet global. La Loi du 21 février 2014 précise que le Contrat de ville doit s'inscrire dans **le projet de territoire**.



B. La compétence « politique de la ville » à Saint-Quentin-en-Yvelines se déploie à travers 11 thématiques

La compétence Politique de la ville mobilise l'ensemble des acteurs de la sphère publique : l'État (ministères et établissements publics) et l'ensemble des collectivités territoriales sont mobilisés dans le cadre des contrats de ville de nouvelle génération.

La politique de la ville vise, par ailleurs, une mobilisation active du droit commun de l'action publique. Cette mobilisation du droit commun induit une implication de tous les acteurs institutionnels autour des territoires prioritaires et du quartier en veille active à Magny-les-Hameaux et tout particulièrement du Département et de la Région (nouveaux signataires obligatoires) sur leurs champs de compétences et d'interventions.

Dans cet objectif, la communauté d'agglomération mobilise l'ensemble de ses politiques sectorielles (obligatoires, optionnelles et facultatives) au regard de ses statuts (délibération de 2004) déterminant ses domaines de compétences.

Ces domaines de compétences sont néanmoins susceptibles d'ajustements dans le cadre de l'élargissement du périmètre de l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2016.

La compétence Politique de la ville, compétence obligatoire de la CASQY, s'exerce ainsi en complémentarité du droit commun des politiques sectorielles de l'intercommunalité.

Les actions de la CASQY déployées dans le cadre de la Politique de la ville complètent l'offre de services de droit commun du territoire dès lors que des insuffisances sont identifiées au regard des besoins des populations des quartiers prioritaires.

Dans le cadre du Contrat de ville 2015/2020, la compétence Politique de la ville de la CASQY se déploie à partir de 11 thématiques relevant de ses domaines de compétences :

TABLEAU DE REPARTITION DES COMPETENCES

X compétence dominante	Communes	Intercommunalité	État	Agence Régionale de Santé	Département	Région
Compétence Politique de la ville	X	X	X	X	X	X
Pilier 1 – Cohésion sociale						
1 - Accès au droit	X	X	X			
2 - Santé	X	X		X	X	
3 - Culture	X	X	X		X	
4 - Sports	X	X	X			
5 - Vie associative	X	X	X			
6 - Prévention et sécurité	X	X	X		X	
Pilier 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain						
7 - Aménagement et urbanisme	X	X				
8 - Transports, mobilités et déplacements		X				X
9 - Habitat	X	X	X		X	
10 - Commerces	X	X				
Pilier 3 – Développement économique et emploi						
11 - Développement économique, emploi	X	X	X		X	X

Le tableau de répartition des compétences souligne **le caractère largement partagé de la plupart des compétences** exercées par la Casqy et **la complexité des partenariats** à construire dans le cadre de l'élaboration des politiques sectorielles.

Les compétences exercées par l'État, l'ARS et les collectivités territoriales sont réparties entre tous les échelons de mise en œuvre des politiques publiques. Les tableaux ci-dessous illustrent cette répartition.

Pilier 1 : Cohésion sociale

Loi NOTRe du 7 août 2015 : les compétences de la Région et des intercommunalités sont globalement renforcées. La Région et le Département perdent leur clause de compétence générale, la commune préserve la sienne.

Compétence	Chef de file	Autres acteurs impliqués dans la compétence et nature de l'implication
<p>Accès au droit, médiation, accès aux services publics</p> <p>Loi NOTRe : pas de modification</p>	<p>Etat : financements et mise à disposition de personnel</p> <p>Casqy : financements, équipe de professionnels dédiée, mise à disposition de locaux, communication</p>	<p>Région : elle participe au financement de la construction, de la réhabilitation ou de l'équipement de locaux publics destinés à de structures de médiation ou d'accès au droit. Elle soutient les projets en matière de médiation (scolaire, familiale, accès au droit, réinsertion de détenus, enfants témoins ou victimes de violences familiales, aide aux victimes d'infractions et organisation de séjours de rupture pour des jeunes en grande difficulté), de prévention et de protection</p> <p>Le Conseil départemental : il soutient financièrement les associations de médiation familiale intervenant sur son territoire pour apaiser un conflit et trouver une solution pérenne (divorce, garde des enfants, succession, rupture des liens parents-enfants)</p> <p>Communes : elles soutiennent financièrement des associations d'accès au droit et d'aide aux victimes. Elles mettent à disposition des locaux pour les associations. Elles assurent une présence de proximité quotidienne. Les équipes de médiation sociale accompagnent et orientent les habitants vers les dispositifs d'accès au droit</p> <p>Entreprises : elles s'impliquent dans la prévention des litiges (ex : rapports locatifs, énergie, eau) et facilitent la vie des habitants au quotidien</p>
<p>Santé</p> <p>Loi NOTRe : la Région n'a plus la compétence</p>	<p>ARS : définition des objectifs de santé publique, des schémas et programmes régionaux et déclinaison territoriale, en terme de Prévention et de Promotion de la Santé, Sanitaire, Médico-social (personnes âgées, personnes handicapées, publics à besoins spécifiques), ambulatoire et appui aux professionnels de santé</p>	<p>Conseil départemental : il met en œuvre le Schéma d'organisation sociale et médico-sociale de 3ème génération (volet enfance/famille : PMI et Aide Sociale à l'Enfance)</p> <p>Il développe une politique de santé auprès des adolescents (places en accueil adapté, programme ou expérimentations de préventions des conduites addictives)</p> <p>Casqy : l'Institut de Promotion de la Santé (IPS) réunit les acteurs médico-sociaux de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il coordonne les actions de prévention, d'éducation pour la santé et information pour l'amélioration de l'accès aux soins</p> <p>Région : elle organise différents appels à projets sur des thématiques différentes : sensibilisation à la qualité de l'air, complémentaire santé pour les étudiants boursiers, les apprentis et les jeunes en insertion, financement des maisons médicales de garde, des antennes de soins pour personnes très désocialisées, aide les établissements d'accueil, de prévention, d'accompagnement et de soins aux personnes toxicomanes, etc.</p> <p>Communes : actions de prévention, d'information, centre communal de santé municipal (Trappes-en-Yvelines)</p>

Pilier 1 : Cohésion sociale

Compétence	Chef de file	Autres acteurs impliqués dans la compétence et nature de l'implication
<p>Culture</p> <p>Loi NOTRe : La Région n'a plus la compétence</p>	<p>Etat : protection du patrimoine, enseignements artistiques, promotion de l'architecture, soutien à la création et à la diffusion artistiques, développement du livre et de la lecture, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France, musées, archives, etc.</p>	<p>Casqy : elle développe un réseau de huit médiathèques, un centre de développement artistique (le Prisme), et la gestion et le financement de nombreux autres équipements culturels. Elle favorise les pratiques culturelles et le développement des spectacles vivants. Elle attribue des subventions aux associations culturelles, soutient le développement de nombreux projets et favorise l'accès à la culture pour tous, sur tout le territoire.</p> <p>Conseil départemental : le Conseil départemental des Yvelines mène une politique culturelle qui s'inscrit dans ses grandes missions de cohésion sociale et de développement du territoire. Il conduit ses actions autour de 3 axes majeurs pour rendre la culture plus lisible et visible (information), plus accessible (tarifs, desserte, aménagement, horaires) et plus attractive pour tous (initiatives pédagogiques et préparatoires à la culture)</p> <p>Région : elle abonde le Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel, soutient les radios et télévisions locales, accompagne des lycéens pour les Clubs Théâtre, accorde des aides aux arts de la rue et de la piste, aux actions de valorisation de l'architecture et du patrimoine, à la création et à la diffusion des arts numériques, aux résidence de musiques actuelles et au développement d'artistes, etc.</p> <p>Communes : elles gèrent des salles de spectacles, des écoles municipales de musiques et de danses, des activités socio culturelles, des ateliers d'arts plastiques par exemple, etc. Elles définissent des politiques locales culturelles pour garantir l'accès au plus grand nombre</p>
<p>Sport</p> <p>Loi NOTRe : pas de modification</p>	<p>Communes : elles mettent en œuvre des infrastructures, des moyens humains et financiers qui soutiennent la pratique et le développement du sport</p>	<p>Casqy : l'agglomération a financé de nombreux équipements sportifs dans les communes et procède au versement de subventions annuelles aux associations sportives au titre du développement et de l'accompagnement du sport et du sport de haut niveau. Elle est le partenaire principal de grands événements sportifs comme l'Open de France ou le Paris-Brest-Paris. Par ailleurs, avec la construction du vélodrome et l'accueil de la Fédération française de cyclisme, Saint-Quentin s'affirme comme la capitale du vélo.</p> <p>Conseil départemental : il a adopté en 2015 de nouvelles orientations autour de deux grands axes : l'aide aux communes en matière d'équipements sportifs et le soutien aux associations</p> <p>Région : elle soutient le mouvement sportif avec les ligues et comités régionaux, le Plan Piscines, les événements et manifestations sportives se déroulant en Île-de-France, les actions en faveur des « Clubs Formateurs » Elle aide à l'achat d'équipements en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap</p> <p>Etat : il promeut et développe la pratique sportive, il est compétent en matière de réglementation du sport et de protection des usagers, il facilite le lien entre emploi et formation professionnelle</p>

Pilier 1 : Cohésion sociale

Compétence	Chef de file	Autres acteurs impliqués dans la compétence et nature de l'implication
<p>Vie associative</p> <p>Loi NOTRe : pas de modification</p>	<p>Communes : elles soutiennent le tissu associatif (financements, mise à disposition de locaux, soutien à l'ingénierie de projet, communication, etc.)</p>	<p>Casqy : elle soutient les associations Saint-Quentinoises à travers des aides financières et matérielles Elle met en place le Guichet Unique de la Vie Associative pour soutenir et valoriser le bénévolat à Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle organise des actions d'information, de formation à l'attention des bénévoles associatifs et contribue à la mise en relation entre les acteurs de la vie associative....</p> <p>Etat : il gère le FDVA (le Fonds Départemental de la Vie Associative vise à améliorer la compétence des bénévoles associatifs, à augmenter le bénévolat de longue durée et la prise de responsabilités au sein des associations), soutient le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et le Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB)</p> <p>Il organise des appels à projets</p>
<p>Prévention spécialisée</p> <p>Loi NOTRe : pas de modification</p>	<p>Conseil Départemental : il conduit des actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu (financement à 80 %)</p>	<p>Casqy : elle cofinance, en substitution des communes et à hauteur de 20 %, l'action des 4 associations de prévention spécialisée présentes à Saint-Quentin-en-Yvelines</p> <p>Communes : elles déterminent, conjointement avec les équipes éducatives, les sites d'intervention à privilégier et proposent son offre de services de droit commun aux publics accompagnés. Elles articulent leurs interventions avec celles des clubs de prévention</p>

Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Compétence	Chef de file	Autres acteurs impliqués dans la compétence et nature de l'implication
<p>Aménagement et urbanisme (compétence obligatoire)</p> <p>Loi NOTRe : compétence de la Région renforcée</p>	<p>Casqy : pour ses grands projets d'aménagement, elle crée et réalise des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), elle crée ou aménage et gère des voiries, des parcs de stationnement et des espaces verts, elle élabore le futur PLUi Elle est impliquée dans l'élaboration du Projet de Renovation Urbaine 2 à Trappes et La Verrière</p>	<p>Région : elle élabore le schéma directeur de la région Île-de-France. Elle élabore différents guides tels que le guide d'aménagement et de la construction durable de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'apprentissage, etc</p> <p>Communes : elles co-instruisent les demandes de permis de construire et participent à l'élaboration du futur PLUi ainsi qu'à toutes les réflexions ayant un impact sur leur territoire. Elle mettent en œuvre le DPU. Pour les communes concernées par le Nouveau Programme National de Renovation Urbaine (NPNRU) elles déterminent les orientations du projet de rénovation urbaine et d'embellissement des quartiers en lien avec les partenaires associés à la démarche. Elles mènent les concertations avec les habitants et proposent des actions de sensibilisation à la gestion de l'environnement</p> <p>Etat : il détermine la liste des Opérations d'Intérêt National (OIN), il élabore les directives territoriales d'aménagement et de développement durable, il participe à l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France</p>
<p>Transport et déplacement (compétence obligatoire)</p> <p>Loi NOTRe : compétence de la Région renforcée. Plus de compétence du Département</p>	<p>Région : elle améliore l'existant, pour permettre aux transports en service de continuer à fonctionner : renforcer leur régularité et offrir de meilleures conditions de voyage aux usagers Elle crée une offre nouvelle desservant les territoires mal desservis, voire enclavés, ou adaptée aux nouveaux besoins de mobilité et participe au rééquilibrage entre territoires régionaux Elle met en place une tarification adaptée</p>	<p>Conseil départemental : il élabore le Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY), il entretient et améliore la qualité du réseau routier départemental de près de 1 576 km, il contribue au développement des transports en commun à travers notamment des aides financières aux transports publics routiers et ferrés, actions en faveur des circulations douces et de la prévention routière</p> <p>Casqy : elle facilite la mobilité sur son territoire. Elle gère ainsi près de 200 km de routes, des feux tricolores, et l'éclairage public. Elle élabore un Plan Local de Déplacements et des Plans de Déplacement inter-entreprises (PDIE) Elles gère les transports en commun avec Sqybus (18,7 millions de voyages annuels) La Casqy travaille en outre à la promotion des circulations douces. La construction et l'entretien de nombreuses voies cyclables favorisent la pratique du vélo ou de la marche à pied sur le territoire. Le covoiturage est également encouragé grâce à un site internet dédié. Elle investit dans les projets structurants tels que le développement de pôles multimodaux autour des trois gares de Saint-Quentin-en-Yvelines L'objectif est de favoriser la complémentarité et le passage entre les différents modes de déplacement.</p> <p>Communes : elles exercent leur compétence dans le cadre des transports scolaires et mettent en place des actions de sécurité routière. Elles mobilisent les agents de surveillance de voie publique, interviennent sur l'enlèvement des épaves, voitures ventouses, interviennent sur la mécanique sauvage</p>

Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Compétence	Chef de file	Autres acteurs impliqués dans la compétence et nature de l'implication
<p>Habitat (compétence obligatoire)</p> <p>Loi NOTRe : pas de modification</p>	<p>Etat : il détermine le cadre général et les orientations nationales en faveur de l'habitat, Il mobilise des aides financières, élabore les plans d'hébergement des populations vulnérables (ménages modestes, SDF, gens du voyage, etc.)</p> <p>Casqy : elle veille à l'équilibre social de l'habitat avec la mise en œuvre d'un Programme local de l'habitat (PLH)</p> <p>La Casqy aménage et gère les aires d'accueil pour les gens du voyage, elle soutient les structures d'hébergement spécifiques (logements d'urgence, jeunes, etc.) Elle gère les demandes de logements liés au rapprochement domicile/ travail</p>	<p>Conseil départemental : il développe une nouvelle offre de logements diversifiée et de qualité pour répondre à l'ensemble des besoins des Yvelinois et garantir l'attractivité résidentielle du Département. Il s'appuie sur les orientations stratégiques d'aménagement définies au Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY)</p> <p>Région : elle s'engage à favoriser la construction de logements pour les jeunes. La Région aide les copropriétés en difficulté (diagnostics sur le bâti et social sur les ménages occupants) et lutte contre la précarité énergétique</p> <p>Elle finance également les travaux pour lutter contre le saturnisme, des travaux d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, des travaux dans les foyers de travailleurs migrants, mais aussi tout ce qui peut rendre le quotidien des habitants plus agréable : parcs à vélos ou à poussettes, jardins partagés, locaux pour le tri sélectif des déchets...</p> <p>Communes : elles gèrent les demandes de logement (et peuvent gérer un contingent de logements dans le patrimoine social), elle informe sur l'offre de logements disponible sur le territoire. Elles veillent à l'équilibre du peuplement</p>

Pilier 3 : Développement économique et emploi

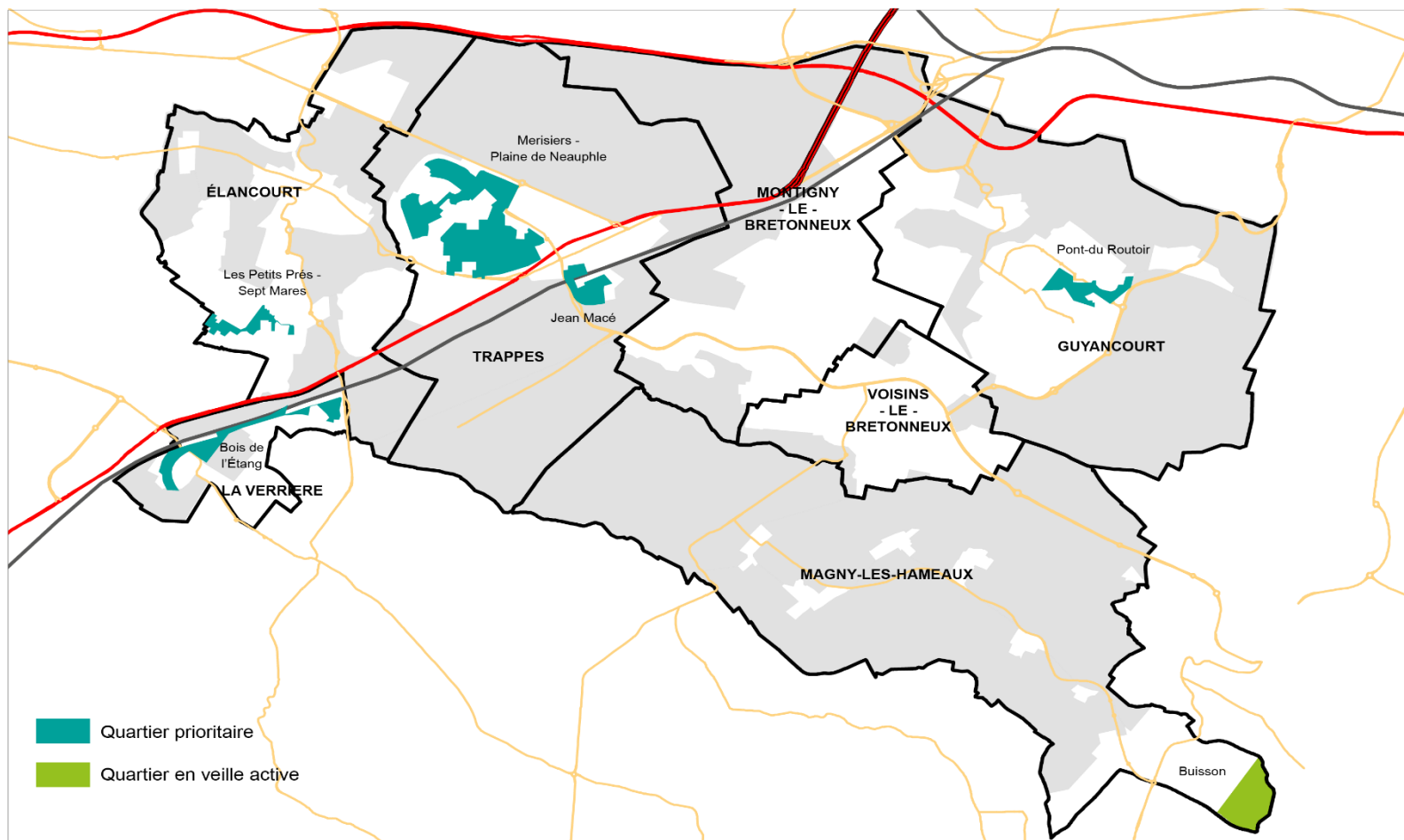
Compétence	Chef de file	Autres acteurs impliqués dans la compétence et nature de l'implication
<p>Développement économique (compétence obligatoire)</p> <p>Loi NOTRe : compétence de la Région renforcée. Aide aux entreprises Plus de compétence du Département</p>	<p>Casqy : elle réalise des études prospectives et mène des actions opérationnelles, assurant le positionnement stratégique de SQY dans le territoire francilien.</p> <p>La Casqy analyse la pertinence des projets d'implantation et de développement d'entreprises. Elle instruit ces projets et met en place un accompagnement jusqu'à leur réalisation.</p> <p>La Casqy a également créé des pépinières d'entreprises et met en place de nombreux partenariats pour favoriser localement l'emploi et la création d'entreprises. Elle aide au financement de projets par le biais de la maison de l'entreprise.</p>	<p>Région (compétence stratégique de la Région) : son cadre général d'intervention vise à favoriser le développement et la création d'entreprises sous toutes ses formes statutaires et l'innovation Elle soutient ainsi le développement des PME, PMI et des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) franciliennes à fort potentiel (dispositif PM'up), elle favorise la création d'espaces de travail collaboratif, promeut les métiers d'art, de création et de design en Île-de-France, soutient les événements et manifestations dans le domaine du numérique, sensibilise à l'entrepreneuriat (dispositif CréaRif)</p> <p>Elle aide à l'investissement les entreprises artisanales engagées en faveur d'une démarche de développement durable, elle soutient les structures d'aide à la maturation de projets innovants en vue de la création d'entreprises ainsi que les couveuses et les coopératives d'activités et d'emploi (C.A.E.)</p> <p>Elle participe à la requalification et à l'extension des zones d'activités économiques (Z.A.E.), soutient le développement du Micro crédit et des prêts d'honneur aux entreprises innovantes</p> <p>Communes : leurs interventions sont multifformes : elles soutiennent la recherche de locaux des entreprises qui souhaitent s'installer, favorisent la mise en relation avec les acteurs économiques du territoire, accompagnent les créateurs d'entreprises (information sur les aides financières, les incitations et les formalités en complémentarité avec l'offre de services déjà présente sur le territoire) ou gèrent des hôtels ou pépinières d'entreprises</p> <p>État : il détermine la fiscalité (dont le pacte de compétitivité), la réglementation en matière de sécurité et d'hygiène. Il valoriser les ressources humaines, la compétitivité et l'innovation en vue de développer l'activité et l'emploi (actions en faveur des territoires, des branches professionnelles, des entreprises, des actifs), il anticipe et accompagne les mutations économiques, il pilote l'ingénierie des fonds structurels : Fonds Social Européen (FSE), et Fonds Européens du Développement Régional (FEDER)</p> <p>Conseil départemental : il accompagne les filières d'excellence des Yvelines (automobile, aéronautique, TIC, santé, éco-activités), soutient les structures d'accueil des entreprises, accompagne les entreprises innovantes et s'implique dans tous les grands projets stratégiques visant à renforcer l'attractivité du territoire</p>



Pilier 3 : Développement économique et emploi

Compétence	Chef de file	Autres acteurs impliqués dans la compétence et nature de l'implication
<p>Emploi</p> <p>Loi NOTRe : pas de modification</p>	<p>Etat (DIRECCTE/Pôle emploi) : il détermine le droit du travail, favorise l'accès et le retour à l'emploi (ex : les contrats aidés), l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des personnes les plus exposées au risque d'exclusion du marché du travail</p> <p>Au titre de sa fonction d'inspection du travail, il est chargé de veiller au respect de la législation et des dispositions conventionnelles (lois, règlements, conventions collectives) qui régissent la vie des entreprises.</p> <p>Il exerce également une fonction d'information et de conseil auprès des employeurs, salariés, syndicats et institutions</p>	<p>Casqy : En complémentarité de l'offre de services existante, elle soutient l'action des acteurs de l'emploi (en lien avec la Maison de l'emploi), développe une offre de services en amont de l'emploi visant le retour vers l'emploi des publics les plus en difficulté. Elle accompagne ainsi des dispositifs contractuels et locaux tels que le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), la Maison de l'emploi, la Mission Locale ou l'École de la deuxième chance</p> <p>Communes : elles proposent un accueil de premier niveau permettant une orientation des publics (préparation aux entretiens d'embauches - CV, lettre de motivation, simulations d'entretien -, rencontres collectives avec les employeurs et positionnement des demandeurs d'emploi sur les offres d'emploi collectées)</p> <p>Elles proposent une interface avec les partenaires locaux de l'emploi</p> <p>Elles mettent à disposition : un parc informatique avec accès à internet et imprimante, la presse spécialisée, une documentation sur les métiers (Défi-métiers), la documentation des partenaires (d'accompagnement à l'emploi et des centres de formation), un téléphone/fax/photocopieur</p> <p>Elles proposent des ateliers de recherche d'emploi et des recrutements en direct avec les employeurs sous forme de « speed-jobbing » ou de forum</p> <p>Conseil départemental : il favorise l'accès à l'emploi durable pour les bénéficiaires du RSA en fin de parcours d'insertion ou proches de l'emploi (convention entre Pôle emploi et le Conseil départemental)</p>
<p>Formation professionnelle</p> <p>Loi NOTRe : compétence de la Région renforcée</p>	<p>Région : la Région développe des dispositifs qui favorisent tant l'insertion professionnelle des jeunes (ex : acquisition des compétences clés), par la formation et l'alternance (ex : les chantiers école), que le développement des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi et des salariés (ex : la VAE) fragilisés par la crise notamment. Elle apporte par ailleurs son soutien aux dispositifs emplois-tremplin/emplois d'avenir.</p>	<p>État : il assure le contrôle de la réglementation de la formation professionnelle, il met ainsi en œuvre la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Le financement de la formation professionnelle est assurée par Pôle emploi, la Région et les OPCA</p> <p>Casqy : elle participe financièrement au plan d'actions de la Maison de l'emploi et de la Formation</p>

Contrat de Ville 2015-2020 : les quartiers prioritaires



Conception cartographique : CA SQY, Observatoire de la Ville, S. Berthou
Source : CA SQY - Service Politique de la Ville

201501001

Saint-Quentin-en-Yvelines : 144 474 habitants

CUCS 2007-2014

13 quartiers dans 5 communes :
(3 à Elancourt, 2 à La Verrière, 6 à Trappes, 1 à Guyancourt, 1 à Magny-les-Hameaux)

41 974 habitants

29% de la population de SQY



CONTRAT DE VILLE 2015-2020

5 quartiers dans 4 communes : Les Petits Prés élargi au Sept Mares sur Elancourt, le Bois de l'étang étendu à Orly Parc sur La Verrière, Les Merisiers/Plaine de Neauphle et Jean Macé à Trappes-en-Yvelines et le Pont du Routoir à Guyancourt.

Magny-les-Hameaux est désormais en veille active



31 246 habitants en Quartier Prioritaire (QP) 11 716 logements

21,6 % de la population saint-quentinoise
et 3 781 habitants en veille active



Élancourt

CUCS 2007-2014

3 quartiers : Les Petits Prés, Les Nouveaux Horizons, Les Sept Mares



CONTRAT DE VILLE 2015-2020

1 quartier : Les **Petits Prés** élargi à une partie du quartier des **Sept Mares**



1 692 + 1 468 habitants = **3 160 habitants**

860 + 793 logements = **1 653 logements**

11,9 % de la population communale

10,1 % de la population résidant dans un Quartier Prioritaire (QP) sur SQY

Données de cadrage

- 1 692 habitants ⁽¹⁾
- 860 logements
- 98% de locataires sociaux
- 4 bailleurs : Domaxis, Logements Francilien, Opievoy, I3F. Une résidence sociale ADOMA.
- Revenu médian annuel par Unité de Consommation : 10 700€ ⁽²⁾

Éléments de synthèse ⁽³⁾

- Quartier **introverti** entouré de logements individuels en accession à la propriété
- Très **forte densité** de population
- Quartier de ville mixte au sein duquel persistent de **fortes inégalités** (les plus riches gagnent 7 fois plus que les plus pauvres)
- Plus de 350 ménages, soit près d'**un tiers des ménages, vivent sous le seuil de pauvreté** et leur nombre a augmenté de 11% en 4 ans
- Les **locataires sociaux y ont les revenus les plus faibles de l'agglomération** (avec Jean Macé à Trappes) et plus d'1 sur 2 vit sous le seuil de pauvreté
- Beaucoup de familles et les **familles nombreuses** y sont surreprésentées
- Forte **dépendance aux prestations sociales**
- **1/4 de la population est issue de l'immigration**
- **Un habitant sur 4 n'a aucun diplôme**
- Un indice de chômage deux fois plus élevé qu'à l'échelle communale
- **Précarité de l'emploi** (9% des hommes travaillent à temps partiels - 5,7% dans la commune - et 10% des salariés sont en CDD - 7% sur la commune).
- Taux d'activité des 15-64 ans le plus faible de la commune, mais peu éloigné de celui de l'Unité Urbaine (73% contre 75%)
- Un **taux d'emploi très faible chez les femmes de 55 ans et plus** (26% contre 45% dans l'environnement), il en est de même pour le taux d'activité

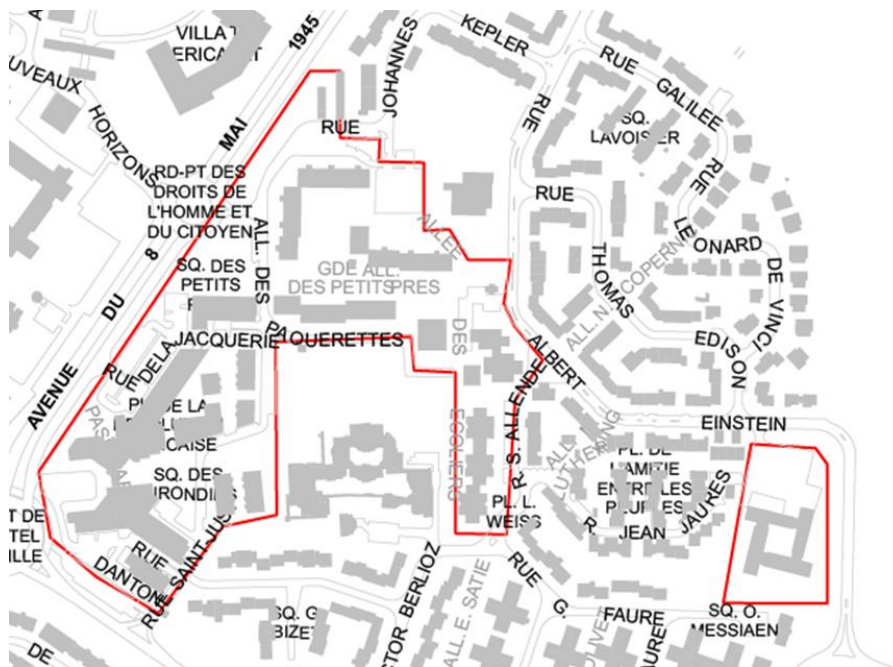
Les Petits Prés



(1) Population OPS (Occupation du Parc Social) 2014 avec estimation pour les 20 logements ex I3F qui sont en copropriété
(2) Valeur en 2011 : 22 200€ dans l'aire urbaine de Paris
(3) données à l'échelle du quartier de ville donc englobe les logements individuels (4) FILOCOM 2011

Indicateurs de potentiels

- Très proche du centre commercial des 7 Mares et de ses équipements
- Un quartier mixte (mais mixité horizontale)
- **41 logements sociaux en vente** (bailleur I3F) : permet de favoriser l'accès à la propriété et la mixité



Zones de logements :

- 1 - 230 logements Domaxis
- 2 - 280 logements Logements Francilien
- 3 - 1 logement Opievoy
- 4 - 41 logements I3F => pour lesquels une vente HLM est en cours
- 5 - 20 logements en copropriété (ex-I3F)
- 6 - 288 logements dans le foyer ADOMA actuellement en réhabilitation et qui prévoit 190 reconstructions sur site et 98 sur La Clef Saint-Pierre

Des équipements :

Centre commercial des Petits Prés

Données de cadrage

- 1 468 habitants ⁽¹⁾
- 793 logements
- 68% de locataires sociaux ⁽²⁾
- 2 bailleurs : France Habitation et Domaxis
- Revenu médian annuel par UC : 11 700€ ⁽³⁾

Éléments de synthèse ⁽⁴⁾

- Un **indice de jeunesse faible** et un **indice de vieillissement élevé**
- Forte proportion de **personnes vivant seules**, notamment des **plus de 80 ans**
- **Beaucoup de petits logements** : 1 logement sur 4 n'est composé que d'une pièce
- 36% des chefs de ménages du parc social ont plus de 60 ans ⁽⁵⁾
- **Les habitants du parc social ont des revenus inférieurs à ceux de la commune**
- **Faible évolution de revenus** au cours des 10 dernières années (beaucoup de séniors et donc de retraités)
- **Près d'un tiers des ménages vit sous le seuil de pauvreté**
- **Plus de la moitié des spécialistes et des généralistes exercent en secteur 2**
- Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) élevé (8 pts supérieurs à la moyenne communale)
- Les **cadres et professions intellectuelles supérieures** sont sous représentés
- Les **hauts niveaux de formation (> à bac+2)** sont sous représentés

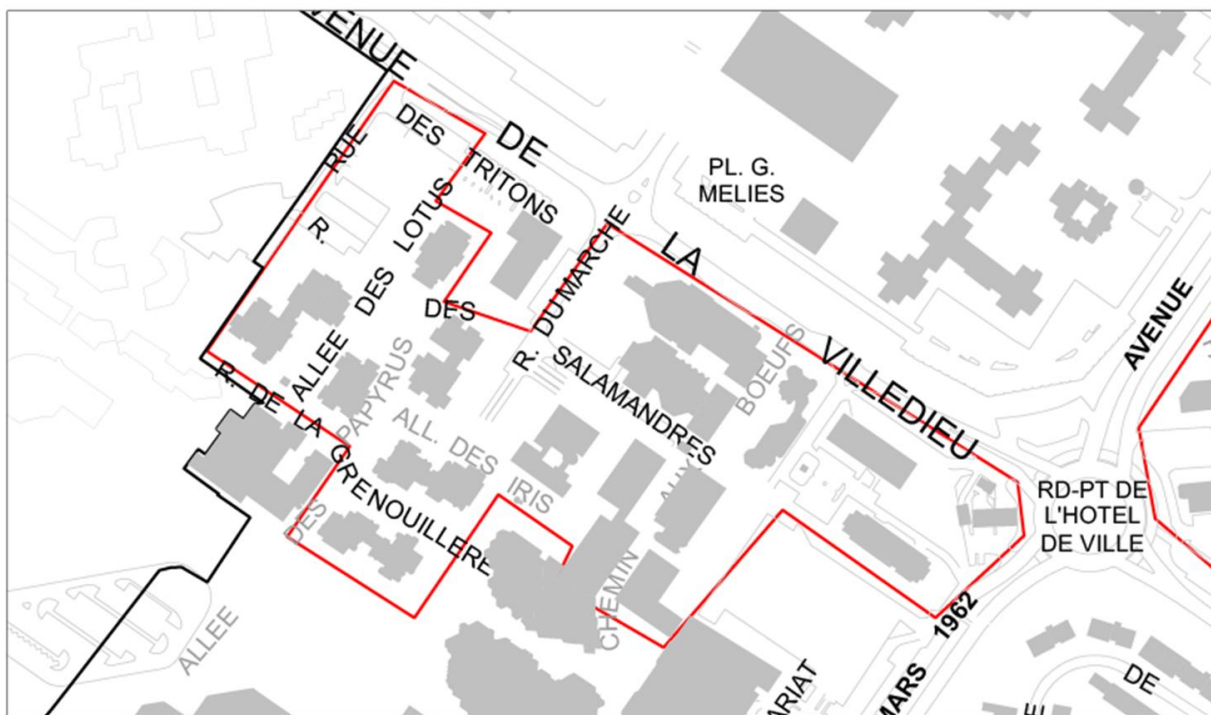
Les Sept Mares



Indicateurs de potentiels

- **Lieu qui se veut fédérateur** puisqu'il réunit toutes les fonctions d'un centre : équipements, administrations, commerces...
- **Forte densité en services aux particuliers**
- **Forte densité en généralistes, spécialistes et professionnels paramédicaux**
- **Baisse du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté** au cours des 4 dernières années
- Accueil de **trois équipements culturels phares** : ciné 7, médiathèque, Prisme
- 47 logements de DOMAXIS restent en vente. Permet de favoriser l'accèsion à la propriété et la mixité

(1) Estimation de la population fournie par la préfecture
(2) Selon définition SRU : inclus donc la résidence étudiante et le foyer de jeunes travailleurs
(3) Ce revenu correspond au revenu sur le quartier des Sept Mares ET des Petits Prés
(4) Données qui concernent le quartier IRIS beaucoup plus étendu que le QPV et FILOCOM pour les revenus ; plus proche du périmètre QPV
(5) FILOCOM donc proche QPV



Conception cartographique : CA SQY, Observatoire de la Ville, S. Berthou
Sources : Contrat de Ville - 2014, PMU

Zones de logements :

- 1 - 191 logements de France Habitation (vacance élevée, 45 logements vacants en 2014)
- 2 - 60 logements Domaxis en copropriété
- 3 - Un Foyer des Jeunes Travailleurs de 125 lits
- 4 - La Résidence étudiante René Cassin (161 logements)
- 5 - La Copropriété Chemin aux bœufs de 136 logements

Des équipements :

- Hôtel de ville
- Centre de Sécurité sociale
- La Poste



Guyancourt

CUCS 2007-2014

1 quartier : Le Pont du Rouitoir au périmètre qui ne correspond pas à la réalité des besoins du territoire



CONTRAT DE VILLE 2015-2020

1 quartier : Le **Pont du Rouitoir** au périmètre réajusté à la réalité sociale du territoire



3 060 habitants

1 094 logements

10,9 % de la population communale

9,8 % de la population résidant dans un QP sur SQY

Données de cadrage

- 3 060 habitants (3 997 habitants source OPS 2014 ⁽¹⁾)
- 1 094 logements
- 98% de logements sociaux ⁽²⁾
- Bailleur unique : Versailles Habitat + une résidence ADOMA
- Revenu médian annuel par UC : 12 600€

Éléments de synthèse ⁽⁴⁾

- **35% des ménages ne sont composés que d'une personne.**
- **Seniors surreprésentés** : 27% des chefs de ménages du parc social ont plus de 60 ans contre 15% sur la commune
- **¼ des ménages sous le seuil de pauvreté** ⁽³⁾
- 2 ménages/3 éligibles au PLA1
- **Forte proportion de familles monoparentales**
- Au cœur d'un quartier de ville hétérogène (propriétaires en individuel et locataires sociaux en collectif)
- **Un taux de chômage deux fois supérieur à celui de la commune**
- **Taux d'activité des 15-24 élevé** (13 pts d'écart avec l'UU)
- Forte surreprésentation des ouvriers/ employés
- Le taux de personnes employées en CDI (ou titulaires de la fonction publique) est supérieur (de 2 points) à celui de la commune
- L'accès à la gare nécessite plus de 15 minutes de transport
- Une **rotation faible dans ces logements** (55% des résidents habitent le même logement depuis plus de 10 ans - 8 ans en moyenne sur SQY dans le parc social)

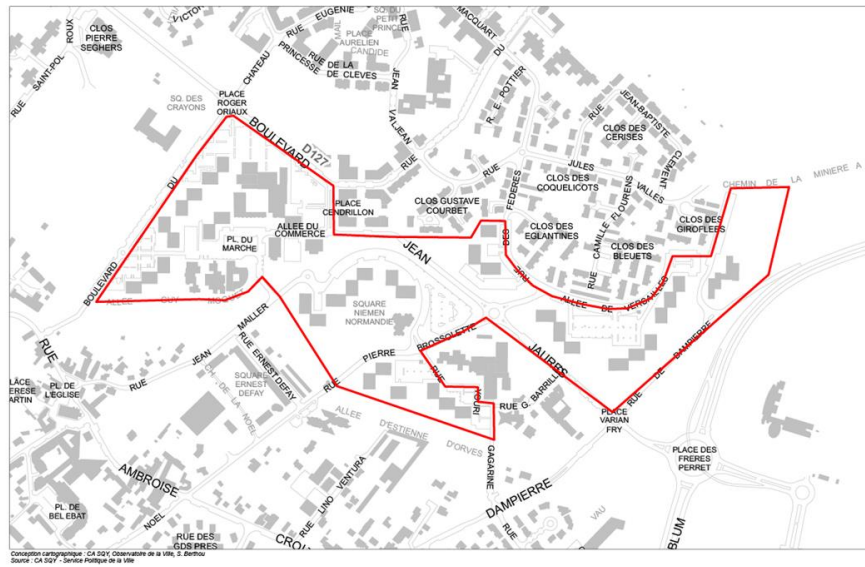
Le Pont du Routoir



(1) Donnée population Occupation du Parc Social - OPS
(2) Le Bailleur a vendu 20 logements
(3) selon périmètre Blériot FILOCOM, donc plus restrictif que le QPV
(4) Données qui concernent le quartier IRIS ou FILOCOM

Indicateurs de potentiels

- **Nombreux commerces** dont un supermarché au cœur du quartier
- **Foyer ADOMA de 302 chambres** en cours de réhabilitation qui passe en **Résidence Sociale de 190 logements autonomes**
- **Vente de logements sociaux** en cours (17 vendus sur 114), permet de favoriser l'accèsion à la propriété et la mixité



Zone de logements :

- 1 - 1 074 logements de Versailles Habitat
- 2 - 26 logements (ex : Versailles Habitat) vendus
- 3 - Le Foyer ADOMA en cours de réhabilitation (de 302 chambres à 190 logements autonomes)

Des équipements :

- Le centre social du Pont du Rouitoir englobe l'espace Yves Montand et l'équipement « Louis Pasteur »
- Territoire d'Action Sociale (Conseil Départemental 78)
- Centre commercial Louis Blériot : boulangerie, fleuriste, pharmacie, primeur, boucherie
- Centre Médico- Psychologique enfants et adolescents
- Bibliothèque Louis Pasteur
- PMI
- Collèges : Paul Éluard et Ariane
- Écoles élémentaires : Paul Langevin, Politzer, Jean-Christophe, Jean Lurçat
- Écoles maternelles : Paul Langevin, Marie-Pape Carpentier, Francine Froment, Petit Gibus, Elsa Triolet
- Crèche collective de la Noël
- Centre de loisirs : Capitaine Nemo, Bois de la grille, Jacques Tati, Paul Langevin
- La Poste



La Verrière

CUCS 2007-2014

2 quartiers : Le Bois de l'étang et Orly Parc



CONTRAT DE VILLE 2015-2020

1 quartier : Le Bois de l'étang étendu à Orly Parc



4 486 habitants

1 487 logements

74,5 % de la population communale

14,2 % de la population résidant dans un QP sur SQY

Données de cadrage

- 2 261 habitants ⁽¹⁾
- 616 logements
- 100% de logements sociaux
- bailleur : DOMAXIS
- Une résidence sociale ADOMA de 200 studios
- Revenu médian annuel par UC : 10 800€

Éléments de synthèse ⁽²⁾

- **Absence de mixité horizontale** (uniquement des immeubles de plus de 10 étages)
- **Beaucoup de jeunes** : 40% de la population a moins de 25 ans (33% dans l'UU) ⁽¹⁾
- 30% d'étrangers (13% dans l'UU)
- 386 ménages en sur-occupation dont 142 en sur-occupation lourde
- **Les 10% les plus pauvres vivent avec moins de 220€/mois/UC** (519€ dans l'UU)
- **Un habitant sur deux ne dispose d'aucun diplôme**
- Seuls 4% de cadres et professions intellectuelles parmi les actifs
- Le taux d'activité des 15-24 ans est supérieur à celui de l'environnement (+10pts /UU) mais la situation s'inverse avec l'âge
- Un **taux d'activité faible** comparé à la commune **notamment chez les femmes** (60% chez les femmes de 15-64 ans contre 72% dans l'UU)
- **Moins d'une personne sur deux (48%) en âge de travailler occupe un emploi** : 44% chez les femmes soit 20 points d'écart avec l'UU
- Le **taux de chômage presque 3 fois > à l'environnement** ⁽³⁾
- Passés 55 ans le taux d'emploi des femmes est supérieur à celui des hommes

Le Bois de l'étang



(1) Données à l'IRIS donc pour un périmètre plus large que celui du QP n'incluant pas que du locatif social (au sens du recensement donc basé sur du déclaratif)
(2) Données pour le quartier IRIS ou FLOCOM plus vaste que le CPV
(3) Taux de chômage données issues du RP 2010

Indicateurs de potentiels

- **Réhabilitation** du quartier en 2009-2010 (réfection de l'électricité, des sols, peintures, ravalement et isolation des façades, etc.)
- Le niveau de revenu moyen par UC a augmenté de 35% en 10 ans contre 28% sur la commune
- **Nouvelles constructions en cours juxtaposées au quartier**, livraison en 2015 de **82 logements en accession sociale** (31 maisons, 51 collectifs) : facteur de mixité et d'accession à la propriété.
- **Réhabilitation des extérieurs**, des **espaces de proximité** et des **aménagements globaux** (fin prévue en 2016)
- **Réhabilitation d'équipements publics** (groupes scolaires, Maison de quartier, gymnase....)
- Démolition de l'ancien foyer et reconstruction d'une résidence sociale Adoma

34

Orly Parc

Données de cadrage

- 2 225 habitants ⁽¹⁾
- 671 logements
- 100% de logements sociaux⁽²⁾
- Bailleur unique : Opievoy
- Revenu médian annuel par UC : 12 600€⁽¹⁾

Éléments de synthèse

- **Absence de mixité horizontale** : ce ne sont que des logements collectifs
- **De nombreuses familles monoparentales⁽²⁾** (39% des familles contre 17% à SQY)
- Beaucoup de **ménages composés d'une personne** (33% contre 26% sur SQY) : soit 256 personnes seules, en grande majorité (72%) des femmes. En lien avec la typologie de logements : 113 T1 et T2 sur le quartier
- La **situation des femmes face à l'emploi semble plutôt favorable** : taux d'activité > à celui de l'environnement et taux de chômage < d'1 point à celui observé sur SQY. **Chez les hommes la situation est moins favorable que dans l'environnement (SQY, Yvelines, Ile-de-France)** : le taux de chômage est > de 8 points à celui observé chez les hommes à SQY



(1) Valeur en 2011
(2) Toutes les données ci-dessous concernent un périmètre plus vaste que celui du QPV jusqu'elles concernent l'IRIS Orly Parc qui comprend un peu plus de 500 habitants supplémentaires

Indicateurs de potentiels

- **Réhabilitation par tranche des façades et des toitures par le bailleur**
- **Proximité avec la gare. Reprise des abords du centre commercial**
- Un **projet d'urbanisation conséquent en cours** (Gare-Bécannes). Il est à la fois un projet de désenclavement, d'aménagement et de développement de la ville avec notamment la création d'un éco-quartier de 1 800 logements. Autour de la gare, de nombreuses activités devraient être développées pour favoriser la venue d'emplois en lien avec l'automobile et la santé.



Trappes-en-Yvelines

CUCS 2007-2014

6 quartiers : Merisiers/Plaine de Neauphle, Centre Jaurès, Cité Nouvelle, La Boissière, Jean Macé, Millon/Boubas



CONTRAT DE VILLE 2015-2020

2 quartiers : **Merisiers/Plaine de Neauphle** et le quartier **Jean Macé** étendu à l'allée des Yvelines



17 670 + 2 870 = 20 540 habitants

6 744 + 738 = 7 482 logements

69,0 % de la population communale

65,8 % de la population résidant dans un QP sur SQY

Données de cadrage

- 17 670 habitants ⁽¹⁾
- 6 744 logements
- 87% de logements sociaux
- 12 bailleurs présents : LA SABLIERE, SOFILOGIS, ANTIN résidences, EFIDIS, France HABITATION, I3F, OPIEVOY, DOMAXIS, OSICA, SAREPA/VALOPHIS, TOIT ET JOIE, LOGIREP
- Revenu médian annuel par UC : 11 300€

Éléments de synthèse

Le QPV ne correspondant à aucun périmètre de référence déjà connu (à cheval sur 8 quartiers IRIS et 8 quartiers FILOCOM), les données ci-dessous ⁽²⁾ ne concernent donc que des zones partielles du QPV tel qu'il est défini et donnent donc des éléments de cadrage de sous-parties du quartier.

- Un **indice de jeunesse parfois très élevé** à Van Gogh/Montaigne (5,2) et Sand/Pergaud/Verlaine (7,1) contre 1,4 en IDF.
- **De grands ménages** : plus de 3 personnes en moyenne dans l'ensemble des IRIS concernés contre 2,3 dans l'UU
- **Beaucoup de familles monoparentales** : le taux s'élève jusqu'à 35% à Cité Nouvelle Barbusse (17,5% dans l'UU) et celui **des familles nombreuses grimpe jusque 31%** à Cité nouvelle ou Wallon/Védrines (12% dans l'UU).
- Une **part très élevée de la population non diplômée** : jusque 48% à Commune/Lagrange (18% sur l'UU)
- Jusqu'à **1 jeune de 15-17 ans sur 4 non scolarisé** (Sand/Pergaud/ Verlaine)
- Une **forte surreprésentation de la population étrangère** : plus d'un quart de la population sur Commune/Lagrange ou Langevin/Thorez/Farge ne dispose pas de la nationalité française (13% dans l'UU)
- Un **niveau de pauvreté important** : 4 IRIS ont un taux de pauvreté supérieur à 30% (12% à SQY)
- Le taux d'activité des jeunes de 15-24 ans est très élevé jusque 58% à Cité Nouvelle/Barbusse
- **Dans certaines zones seule 1 personne sur 2 a un emploi** (taux d'emploi UU 67%) : Commune/Lagrange, Wallon/Védrines

Merisiers/Plaine de Neauphle



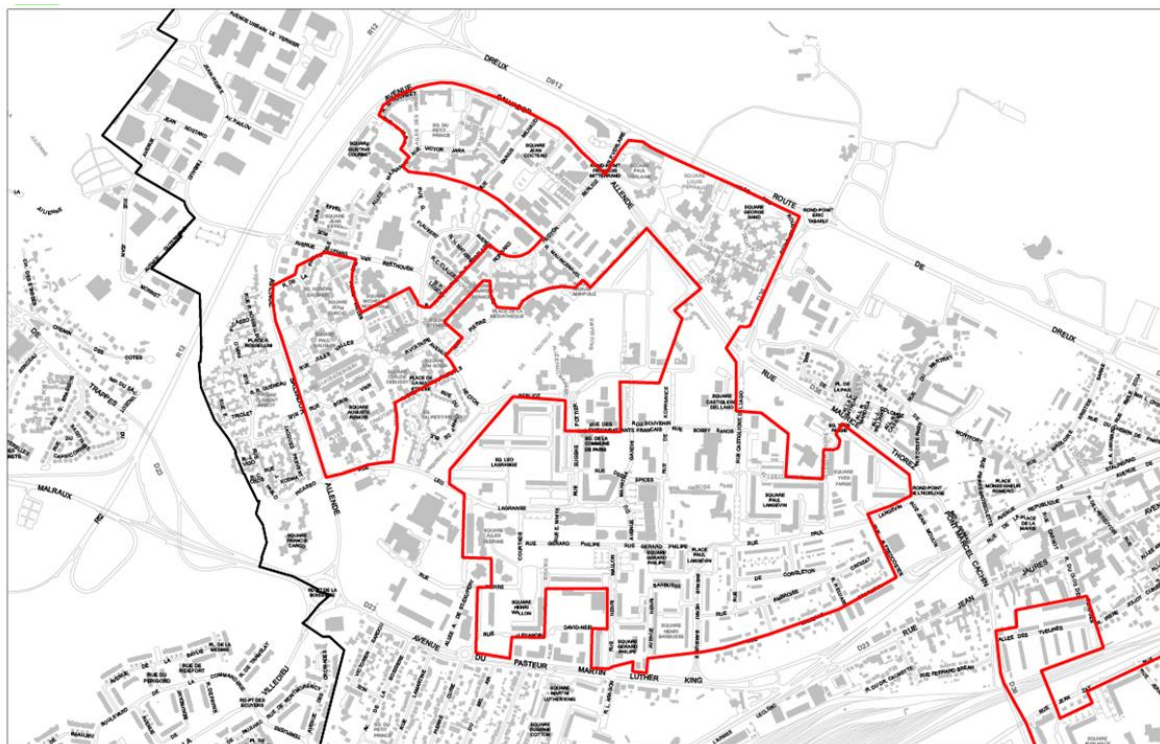
(1) Données population de la Préfecture
(2) INSEE RP 2010

Indicateurs de potentiels

- **Requalification conséquente du parc social** dans le cadre de l'ANRU (démolitions, constructions, amélioration du parc existant)
- En 10 ans, **d'importants travaux d'aménagement et de rénovation des voies publiques** ont été réalisés afin d'offrir un nouveau maillage du quartier.
- La part des logements sociaux dans le quartier de ville des Merisiers est passé de 100% en 2009 à 85% en 2014 (source : GIP RU). 70% sur la Plaine de Neauphle.
- Un **pôle commercial important** au cœur du quartier
- **L'Hôpital de l'Ouest Parisien (HPOP)** est implanté au sein du quartier

Zones de logements ⁽²⁾ :

- 1 - Environ 20 copropriétés ⁽¹⁾
- 2 - 5 873 logements sociaux



Des équipements :

Centres commerciaux : Merisiers,
Berlioz, Cocteau
La Poste
La médiathèque Anatole France
La Merise, Salle JB Clement
Commissariat de Police Nationale
Maison des Parents
Territoire d'action social (CD78)

Mission Locale
Sécurité sociale
CAF
Centre de santé municipal Yves Farge
Hôpital Privé de l'ouest Parisien (HPOP)
Centre médico psychologique
Maison des jeux
Maison des associations Saint Exupéry
RPA Jean Fourcassa
Point-Services aux Particuliers
Espaces jeunes : Langevin, Anatole France

Gymnase Claude Debussy
Crèche Familiale Parra, Gavroche
Groupes scolaires/écoles : Cocteau, Langevin, Lagrange, Boucher,
Renoir, Wallon, JB Clement, Camus, Manet, Flaubert, Cocteau,
Montaigne, Stendhal, Sand, Thorez
Collèges : Gagarine, Courbet
Lycées : Plaine de Neauple
Gymnases : Gagarine, Broustal, Jacques Monquaut, Guimier, Mahier,
Rousseau
Centres socioculturels et ludothèque des Merisiers
Centre socioculturel Annette Moro

(1) Source GIP 2014, donnée approximative car copropriétés en construction à l'époque
(2) Source : Saint-Quentin-en-Yvelines Plan de Ville 2004 mis-à-jour selon connaissance

Données de cadrage

- 2 870 habitants (2 125 habitants source OPS 2014⁽¹⁾)
- 738 logements
- 95% des logements sociaux ⁽²⁾
- Bailleur unique : EFIDIS pour 688 logements
- Revenu médian annuel par UC : 11 200€ ⁽³⁾
- Une résidence sociale ADOMA

Éléments de synthèse

Le QPV ne correspondant à aucun périmètre de référence déjà connu (IRIS et FILOCOM), les données utilisées ci-dessous sont partielles et ne prennent pas en considération les logements avoisinants l'allée des Yvelines.

D'autre part le quartier a connu une importante restructuration en 2013 et toutes les données connues sont antérieures.

- Un **taux de pauvreté de 27%** contre 12% sur SQY ⁽⁵⁾
- Un **niveau de pauvreté important** : 10% des ménages les plus pauvres vivent avec moins de 272€ mensuel par UC ⁽⁵⁾

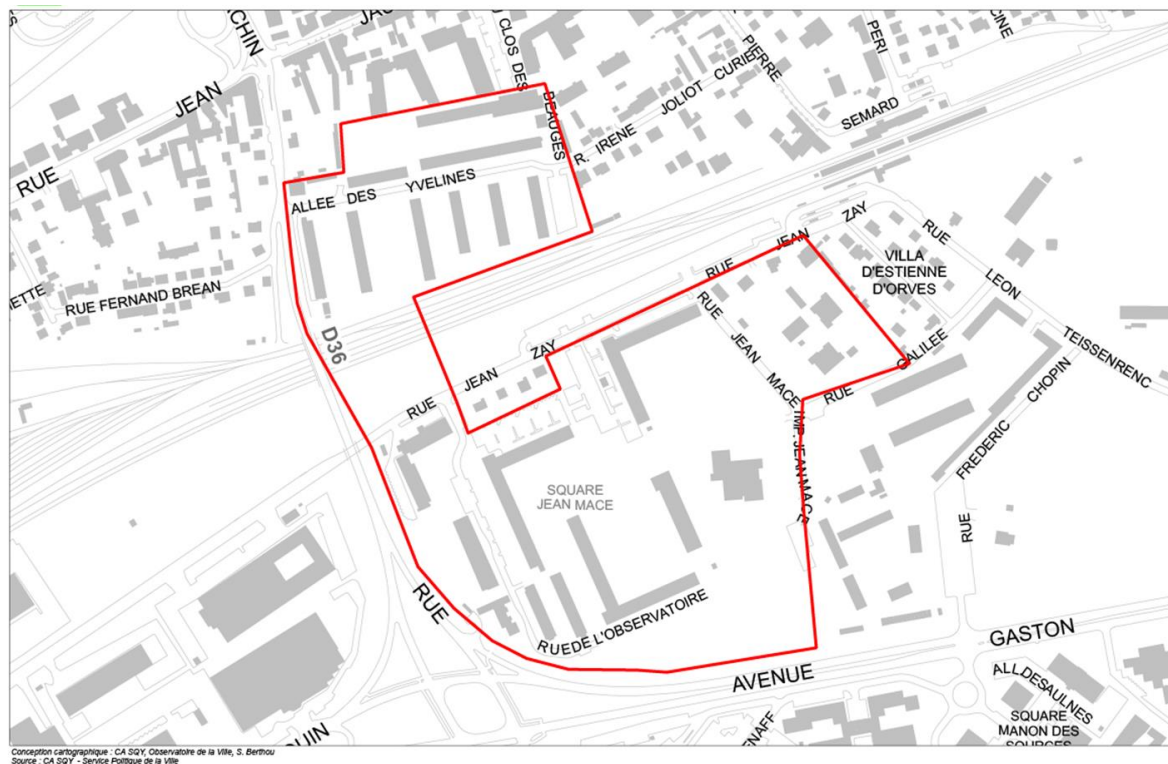
Jean Macé



Indicateurs de potentiels

- Dans le cadre de l'ANRU, le quartier a subi une **restructuration complète en 2013** (dont résidentialisation et réhabilitation de 335 logements).
- Développement de la mixité avec la **construction d'une copropriété de 50 logements en accession sociale**, livraison prévue en 2015
- **Proximité avec la gare** de Trappes (3 min)

(1) Population OPS (Occupation du Parc Social) 2014
(2) Les logements de la copropriété Jardin de Cassiopée sont pris en considération (car construits) mais la livraison est prévue en 2015 donc pas de données population afférente
(3) Données INSEE 2010 avant démolitions (avec 1 000 habitants en plus)
(4) Les données ne concernent qu'une partie du QPV (75% sont inclus dans l'IRIS étudié. Tous les logements avoisinants l'allée des Yvelines ne sont pas pris en considération)
(5) En 2011 source FILOCOMS



Quatre zones d'habitations dans ce périmètre :

- 1 - 288 logements sociaux autour de l'allée des Yvelines
- 2 - 387 logements sociaux autour du square Jean Macé
- 3 - La copropriété Jardin de Cassiopée, livrée en 2015, qui comporte 63 logements dont 13 en locatif social et 50 en accession à prix encadrés
- 4 - La résidence sociale ADOMA (300 chambres/studio) actuellement en réhabilitation et qui prévoit 165 logements reconstruits sur site et 130 logements (rue Bobby Sands)

Des équipements :

Centre social Michel Luxereau et la Maison des familles
 Crèche Dewerpe
 Groupes scolaires : Macé et Curie
 Territoire d'Action Sociale (Conseil Départemental 78)



Magny-les-Hameaux

CUCS 2007-2014
1 quartier : Le Buisson



CONTRAT DE VILLE 2015-2020
Le quartier du Buisson passe en
veille active

Données de cadrage

- 3 781 habitants ⁽¹⁾
- 1 328 logements ⁽¹⁾
- 53% de logements sociaux
- 3 Bailleurs : OPIEVOY, ANTIN RESIDENCES, I3F
- Revenu médian annuel par UC : 20 231€ ⁽²⁾

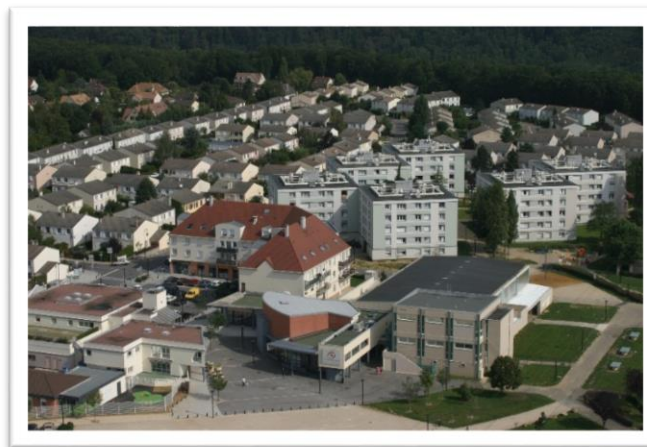
Éléments de synthèse

Selon la loi, « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants ».

Le niveau de revenu sur le quartier ne doit pas dépasser 12 800€ par UC.

- Des contrastes importants à l'échelle infra communale : le quartier du Buisson a les plus faibles revenus de la commune
- Le revenu des ménages du quartier est toutefois > de plus de 50% au seuil retenu
- 11% de ménages sous le seuil de pauvreté, dont les 2/3 vivent dans le quartier du Buisson, contre 14% en IDF ⁽³⁾
- 1/3 des familles monoparentales habitent le quartier du Buisson
- Un taux d'activité élevé chez les jeunes du quartier du Buisson (15-24 ans) qui ont toutefois un niveau de formation moins élevé que la commune (RP 2011)
- Un taux de chômage des jeunes de 28% supérieur de 4 points à la moyenne de SQY ⁽⁴⁾

Le Buisson



Des équipements :

Centre social Albert Schweitzer
L'Estaminet – Café Musique
Multi-accueil « Maison des tout petits »
Crèche familiale
PMI
Gymnase Delaune

(1) INSEE, RP données révisées Mars 2011 (périmètre ex-CUCS)

(2) INSEE, 2010 (périmètre ex-CUCS)

(3) données pour le quartier du Buisson selon découpage FLOCOM (un peu plus vaste que l'ancien CUCS) en 2013

(4) En sens du recensement 2011

D. La démarche d'élaboration du Contrat de ville Saint-Quentinois

1 / Une méthode qui s'appuie sur les acquis du territoire et les préconisations de l'Etat

La démarche d'élaboration du Contrat de ville se construit :

- à partir des grandes lignes du bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014
- à partir de la loi pour la ville et la cohésion urbaine votée le 13 février 2014 qui définit le cadre d'intervention et d'organisation des Contrats de ville selon **7 principes** :
 - La définition de nouveaux périmètres d'intervention
 - L'organisation du pilotage à l'échelle intercommunale
 - Une implication large des acteurs dans une logique de co-construction et notamment avec les habitants
 - Le Contrat de ville : contrat unique pour les enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique
 - Un cadre élargi de partenaires impliqués dans la démarche contractuelle
 - La mobilisation des moyens de droit commun est prioritaire
 - Une articulation avec les autres plans, schémas et contrats existants

2 / Une méthode multi-partenariale et dynamique organisée

- En direction et avec les communes ayant au moins un quartier prioritaire ou un quartier en veille
- En direction et avec les partenaires signataires
- En direction et avec les services internes de la Casqy
- En direction et avec les opérateurs de la politique de la ville du territoire

Mais aussi des rencontres avec les élus en charge des politiques sectorielles au sein de la Casqy.

Soit un ensemble de **31 signataires et près de 200 professionnels impliqués** dans la démarche de co-construction du Contrat de ville.



3 / Le calendrier de réalisation pour l'élaboration du Contrat de Ville

Le Conseil des Maires du 9 décembre 2014 a validé l'option 2 : **un contrat cadre et des conventions territoriales pour chaque commune**

- **Les travaux des comités de pilotage des 21 janvier, 17 avril et 22 juin 2015** ont permis de définir la gouvernance, d'engager formellement la démarche de co-construction avec tous les signataires et partenaires et de valider les différentes étapes de l'élaboration du Contrat de Ville (définition du cadre, calendrier, enjeux et plans d'actions)
- **Les travaux des Comités techniques du Contrat de ville et des Comités techniques par pilier** ont permis de préparer les comités de pilotage (capitalisation des données issues des groupes de travail et des différents partenaires)
- **Les travaux des groupes de travail de février et de mai 2015** ont réuni plus de 200 professionnels ont travaillé en mode projet à : - L'état des lieux et la définition des priorités, - la formalisation des enjeux et objectifs du contrat, - l'élaboration d'un plan d'actions concrètes 2015-2020

4 / La participation des habitants à Saint-Quentin-en-Yvelines

Les Conseils citoyens ont été créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 qui en détermine les

principes généraux liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

Les conseils citoyens sont des structures indépendantes du pouvoir politique, ayant pour objectif la participation active et directe de l'ensemble des habitants et des acteurs des quartiers, dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville.

Les élus du territoire ont souhaité s'appuyer sur les communes pour l'organisation des Conseils citoyens.

Pour Elancourt, Guyancourt et Trappes, il s'agira de partir des Comités de quartier ou des comités d'animation déjà existants. Pour La Verrière, un seul Conseil citoyen a été constitué. Il repose sur un tirage au sort à partir d'un groupe d'habitants volontaires et de différentes listes (dont la liste électorale)



Le Conseil citoyens à Elancourt

La Ville d'Elancourt propose sur la base d'un appel à candidature à diffuser largement sur les quartiers des 7 Mares et des Petits Prés de mettre en œuvre un Conseil Citoyen composé de 6 personnes sur chacun de ces 2 quartiers, répartis de façon paritaire et représentative :

- Pour le quartier des Petits Prés : 3 hommes et 3 femmes répartis comme suit : 2 personnes entre 18 et 30 ans, 2 entre 30 et 60 ans et 2 pour la tranche des + 60 ans
- Pour le quartier des 7 Mares : 3 hommes et 3 femmes répartis comme suit : 2 personnes entre 18 et 30 ans, 2 entre 30 et 60 ans et 2 pour la tranche des + 60 ans

Ces citoyens seront tirés au sort parmi ceux qui auront répondu à l'appel à candidature. Une liste complémentaire sera établie en cas de défection.

Le Conseil citoyens à Guyancourt

Le collège des habitants : 16 membres + 8 suppléants. Une partie de volontaires et une partie tirée au sort à partir des différentes listes de la ville en respectant la parité

Le collège des acteurs locaux : 8 membres + 4 suppléants. Si nombre de volontaires dépasse de nombre de sièges un tirage au sort sera réalisé pour désigner les membres

Un volontaire en service civique sera recruté pour accompagner la mise en place du Conseil citoyens.

Le Conseil citoyens à La Verrière

Après avoir travaillé avec un groupe d'habitants, la ville a missionné la Ligue de l'enseignement pour définir une méthode de travail qui respecte les principes de la loi :

- la parité Hommes/Femmes
- l'intergénérationnel
- le tirage au sort

La ville a fait le choix de créer un seul conseil citoyens pour les 3 quartiers : Bois de l'Étang, Village et Orly Parc. Il est constitué de 24 membres habitants et 6 à 8 acteurs associatifs et locaux.

20 habitants se sont portés volontaires pour 8 places. Un tirage au sort sera effectué en priorité sur les candidatures volontaires.

Pour les autres places, 16 membres ont été sélectionnés par tirage au sort à partir de la liste électorale et des listes complémentaires (inscriptions aux activités municipales, ex-jeunes du CMJ, inscription journée citoyenne, jeunes bénéficiant de bourses d'activité, locataires, bénéficiaires des ASL, personnes âgées).

Les acteurs associatifs et locaux ont été sollicités. Une place est prévue par catégorie : sport, loisirs-culture-animation, solidarité, association de résidents, autres.

Une à trois places sont prévues pour les acteurs locaux tels que l'infirmière scolaire, les enseignants, commerçants, médecins....

Une nouvelle mission d'accompagnement du dispositif doit débuter en septembre 2015. Celle-ci doit permettre de définir les objectifs, les modes d'organisation et le fonctionnement du conseil citoyen.



Le Conseil citoyens à Trappes

Un conseil citoyen dont la mission est de co-construire, suivre et évaluer le contrat de ville (une instance pour l'ensemble de la ville)

Les moyens alloués:

- une formation
- la mise à disposition d'un local
- l'accompagnement par le service DSU de la commune en tant que de besoin
- un budget

Le conseil est composé :

- d'un collège habitants (14 personnes ; 7 femmes et 7 hommes)
- d'un collège acteurs locaux (10 personnes)

Modalités de désignation des habitants :

Collège habitants :

- 9 membres élus des comités de quartier
- 5 participants aux conseils des centres sociaux (tirage au sort)

Collège acteurs locaux avec appel à candidature :

- 4 représentants de parents d'élèves (tirage au sort)
- 2 commerçants ou acteurs économiques
- 4 membres des associations sportives, culturelles et de solidarité

La ville de Magny-les-Hameaux organisera sous une forme à définir, une action de participation des habitants et désignera un représentant du quartier du Buisson

II - 3 piliers et 4 axes transversaux pour traiter 11 thématiques

A - La cohésion sociale

B - Le cadre de vie et le renouvellement urbain

C - Le développement économique et l'emploi

D - Les axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femme/homme, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et les valeurs de la République

Les axes transversaux sont traités dans chacune des actions de la programmation pluriannuelle afin de fluidifier la lecture du document

La nouvelle architecture des contrats de ville est traitée en tenant compte des 3 axes d'amélioration proposés à l'issue de l'évaluation du Cucs 2007-2014 :

- Renforcer la coopération entre les communes et la Casqy : formaliser les circuits de l'information, clarifier le partage des compétences et proposer des temps d'information sur l'offre globale de services
- Rendre lisible l'offre globale des services publics du territoire en direction des habitants et des entreprises
- Renforcer la coopération avec les entreprises

Les propositions d'actions de la programmation concernent les QP et la commune de Magny-les-Hameaux en veille active





Pilier 1 : La cohésion sociale

Constats généraux :

- Perte de repères quant au socle du vivre ensemble dans la société française, dans un contexte de crise des valeurs et de crise économique
- Une offre de services complexe, multiple, hétéroclite et atomisée



Thématique : Accès au droit/Médiation et Accès aux services publics

Remarque : le volet « Accès aux droits » (information des usagers quant au non recours) est traité par les communes

Atouts	Faiblesses
<p>Un réseau d'outils structurants proposant une large offre de services complète et diversifiée organisée autour de la Maison de Justice et du Droit (MJD : antennes de Trappes et de Guyancourt)</p>	<p>L'ensemble de ces structures est saturé en terme de fréquentation (MJD et Médiation au commissariat de Trappes : plus de 13 600 personnes reçues par an) La généralisation de l'administration numérique et des pratiques numériques est à l'origine d'un besoin croissant d'information et d'accompagnement de la population la moins « connectée »</p>
<p>Un tissu d'acteurs diversifié en 1^{er} accueil du public (communes, associations de professionnels et de bénévoles)</p>	<p>Manque de lisibilité de l'offre de services publics du dernier recours : MJD, Points Services aux Particuliers (PSP), Médiatrice au commissariat de Trappes Manque de visibilité et de compréhension des spécificités de chaque opérateur (quelles complémentarités et quelles cohérences pour quelle qualité de service ?)</p>
	<p>Des opérateurs de plus en plus fragilisés par le contexte budgétaire contraint des financeurs publics et privés</p>

Thématique : Accès au droit/Médiation et Accès aux services publics

Enjeux	Actions
<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p>	<p><u>Renforcer la mission coordination/ingénierie de la CA</u> : désigner un référent par thématique, accompagner les porteurs de projets</p> <p><u>Améliorer le fonctionnement du service public</u> : regrouper les deux antennes de la MJD dans un espace unique, promouvoir les rencontres police/population et les rencontres justice/population</p> <p><u>Structurer le réseau des professionnels de l'accès au droit</u> : promouvoir les échanges de bonnes pratiques, développer le travail collaboratif entre professionnels => Organiser un forum à destination des professionnels du champ social/médiation/méxico-social</p> <p><u>Repenser la stratégie de communication en direction des publics et des professionnels</u> : Faciliter l'utilisation du portail internet (dont une newsletter pour les professionnels et création d'un livret d'accueil), guide des services publics, cartographie interactive, supports spécifiques dédiés aux jeunes publics (vidéo, radio), affichage en dehors des lieux dédiés. S'appuyer sur les personnes relais pour diffuser l'information.</p> <p><u>Formation</u> : former les agents du 1^{er} accueil (professionnels et bénévoles) pour optimiser l'orientation des publics</p>
<p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p>	<p><u>Développer l'accès aux outils multimédia</u> : mise à disposition de matériel (ordinateurs, imprimantes...), renforcer l'accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives (fracture numérique), faciliter l'information par l'oralité, prendre en compte les publics qui ne savent pas lire, cibler les jeunes</p>
<p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p>	<p><u>Conduire une action transversale structurée</u> : intégrer cet enjeu dans chacune des actions/intervention de chaque outil structurant de la Politique de la ville (MJD, Pôle Psycho-Social - PPS - , PSP et Mission Locale)</p> <p><u>Renforcer les actions de sensibilisation</u> dans les établissements scolaires</p>
<p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs)</p>	<p><u>Développer la médiation en commissariat</u> : créer un poste supplémentaire de médiateur au commissariat (PPS) en phase avec la réalité du besoin.</p> <p><u>Préserver un accueil en face à face</u> : renforcer la présence humaine pour toute l'offre de services publics dans les quartiers (renforcer avec les services civiques notamment)</p>

Thématique : Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) liant la Casqy à l'ARS est le document cadre structurant la politique de santé publique sur le territoire de SQY

Atouts

Le **Contrat Local de Santé** signé entre l'État, la Communauté d'agglomération et l'ARS en 2011 prévoit les 5 axes stratégiques suivants :

- 1/ Améliorer l'observation de l'état socio-sanitaire de la population, la définition des besoins pour favoriser l'évaluation et l'adaptation des actions
- 2/ Fluidifier les parcours de santé mentale
- 3/ Améliorer les parcours de santé des populations vulnérables, les personnes en situation de précarité, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- 4/ Favoriser l'implantation et l'implication en santé publique des professionnels de santé
- 5/ Réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement

L'**Institut de Promotion de la Santé (IPS) est le vecteur local de cette politique de santé publique** définie en concertation avec l'ARS. Il favorise, grâce à ses partenaires, les actions de prévention, cofinancées pour une part par l'Agence Régionale de Santé, de dépistage, de bilans de santé, d'information et d'accompagnement des habitants des plus vulnérables.

Cette offre de services est complétée par une action de coordination des initiatives portées par les acteurs de la santé (établissements de santé, professionnels du territoire)

Dans ce cadre, la CASQY soutient une trentaine de partenaires (mise à disposition de locaux, subventions, soutien à l'ingénierie)

Le territoire bénéficie d'un **large panel d'acteurs de santé** (réseaux de santé, établissements de santé, associations, structures médico-sociales soit près de 100 partenaires), d'outils et de dispositifs structurants tels que : l'Institut de Promotion de la Santé (8 000 visites par an, 20 partenaires hébergés), **l'Atelier Santé Ville (ASV), un Lieu Écoute Jeunes (LEJ)** pour les jeunes publics en situation de souffrance psychique

Une offre de soins satisfaisante mais de fortes disparités communales

Une réflexion engagée sur l'accompagnement **des regroupements de professionnels de santé**

Faiblesses

Des **inégalités sociales de santé très fortes** sur le territoire. L'Indice de Développement Humain 2 fluctue de 0,35 à Trappes à 0,82 à Voisins-le-Bretonneux (IDF : 0,57)

Près de ¼ des ménages de La Verrière et Trappes vivent sous le seuil de pauvreté en 2011

24 751 Saint-Quentinoises supposés sans mutuelle en 2011 soit 17% de la population

Une population vieillissante : les personnes âgées de plus de 85 ans tripleront en 10 ans (+ 3 000 personnes)

Des réponses insuffisantes dans **les champs de la santé mentale** (2 000 saint-quentinoises en affection longue durée psychiatrique en 2011) **et de la prise en charge des addictions**

Démographie médicale : la part des généralistes de 55 ans et plus et un numéros clausus permettent d'anticiper **une diminution du nombre de médecins sur le territoire**

Le Schéma régional de l'Organisation des Soins ambulatoire définit **la commune de Trappes comme zone fragile en médecins généralistes**

Thématique : Santé

Enjeux du Contrat Local de Santé (CLS) – Cadre structurant	Enjeux complémentaires portés par les acteurs du territoire	Actions
<p>Enjeu 1 : Améliorer la coordination des acteurs et développer la visibilité des actions en santé menées sur le territoire auprès des populations les plus vulnérables (CLS)</p>	<p>Enjeu complémentaire 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics et privés du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p>	<p>Renforcer la mission ingénierie/coordination de la CA : désigner un pilote par compétence, favoriser les échanges de pratiques entre professionnels Adapter les supports de communication : associer les habitants à la réalisation d'outils de communication en complémentarité des supports existants</p>
<p>Enjeu 2 : Faciliter l'accès et le recours à la santé des personnes en situation de précarité (axe stratégique 3, objectif 3 du CLS)</p>	<p>Enjeu complémentaire 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p>	<p>Adapter et simplifier l'information en direction des publics vulnérables faciliter l'information par l'oralité, prendre en compte les publics illettrés et/ou analphabètes, cibler les jeunes</p>
<p>Enjeu 3 : Favoriser l'implantation des professionnels de santé sur le territoire (axe stratégique 4 du CLS)</p>	<p>Enjeu complémentaire 3 : Renforcer les différentes formes de médiation santé de proximité</p>	<p>Maintenir la médiation santé de proximité, notamment dans les foyers de travailleurs migrants ADOMA (médiateurs santé social) Développer les actions permettant d'augmenter l'attractivité du territoire en lien avec l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines Soutenir le développement des nouveaux modes d'exercice et notamment de l'exercice regroupé des professionnels de santé</p>
<p>Enjeu 4 : Fluidifier le parcours en santé (Axes stratégiques 2 et 3 du CLS)</p>	<p>Enjeu complémentaire 4 : Améliorer l'état de santé des populations vulnérables, notamment autour de la santé mentale, de la prévention des addictions, de la vie affective et sexuelle et de l'hygiène de vie (alimentation, etc...)</p>	<p>Renforcer les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) communaux : élargissement de ces derniers aux bailleurs sociaux et développer une coordination de ces conseils Améliorer la coordination des acteurs du champ de santé mentale en lien avec le secteur psychiatrique et le Réseau de Promotion pour la Santé Mentale des Yvelines Sud (RPSM) Adapter la prise en charge des publics (actions portées par les acteurs du territoire): travailler à l'intégration de personnes souffrant de pathologies mentales (insertion socio professionnelle, logement, accès aux soins...) et faciliter l'accès aux soins des personnes à faibles ressources Favoriser l'accès à la santé des jeunes (prévention des conduites à risque, vie affective et sexuelle, addictions)</p>

Thématique : Culture et éducation

La convention « éducation artistique et culturelle » liant la Casqy à l'Éducation Nationale pose les bases d'une coopération à redéfinir (en cours de renouvellement)

Atouts	Faiblesses
<p>Présence d'un réseau dense d'équipements communautaires sur tout le territoire de SQY (réseau des médiathèques, salles de spectacle, etc.) avec des actions en direction des publics spécifiques</p> <p>Un tiers de l'activité culturelle du territoire est portée par les équipements de proximité des quartiers prioritaires</p> <p>Une politique active de développement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) menée en milieu scolaire et en partenariat avec l'Éducation Nationale</p> <p>65% des établissements scolaires sont impliqués dans au moins une action artistique ou culturelle de la Casqy (405 spectacles proposés en 2013/2014)</p> <p>Un soutien de la CASQY aux associations locales d'intérêt communautaire qui portent des projets spécifiques dans les quartiers prioritaires (subventions, aide au montage de projets, communication)</p> <p>Des projets qui permettent une réelle mixité des publics afin d'éviter « l'entre soi »</p>	<p>Pas de dispositif spécifique aux quartiers prioritaires mais les actions de droit commun de la CASQY sont largement mobilisées au bénéfice des publics de ces quartiers</p>
<p>Des associations implantées sur le terrain (notamment à Elancourt et à Trappes) qui portent des projets au cœur des quartiers, un travail de proximité reconnu par les habitants</p>	<p>Une fragilité financière des acteurs culturels locaux (nécessaire diversification des sources de financement) dans un contexte d'optimisation de la ressource budgétaire publique</p>
<p>Un taux d'équipement scolaire supérieur à la moyenne de l'académie</p> <p>Une politique de lutte contre le décrochage scolaire conduite par l'Éducation Nationale en lien avec les acteurs locaux de la prévention</p> <p>Un pôle universitaire et de recherche en développement avec plus de 15 000 étudiants (grandes écoles et université)</p> <p>Installation de l'ESTACA (École des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobiles) en 2015 et implantation de la future école des Mines Paris-Tech</p>	<p>Un panel de réponses à la problématique du décrochage scolaire à structurer, renforcer et diversifier</p> <p>625 jeunes de moins de 17 ans se situent en dehors du cadre scolaire à SQY</p> <p>1/3 des jeunes de Trappes et La Verrière n'a pas de diplôme</p>

Thématique : Culture et éducation

Enjeux	Actions
<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible, l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p>	<p>Renforcer la mission ingénierie/coordination de la CA : désigner un pilote par compétence, favoriser les échanges de pratiques entre professionnels</p> <p>Optimiser les supports de communication : améliorer le site internet de la CASQY (lisibilité, ergonomie)</p> <p>Conforter les partenariats : renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale, et cibler davantage les quartiers prioritaires. Cibler les scolaires du 1^{er} et 2nd degré, les jeunes adultes et les familles</p>
<p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p>	<p>Développer l'accès aux outils multimédia (ordinateurs, imprimantes...) renforcer l'accompagnement des personnes dans leur accès à l'information numérique (lutte contre la fracture numérique), faciliter l'information par l'oralité, prendre davantage en compte les publics illettrés ou analphabètes, cibler les jeunes</p>
<p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p>	<p>Adapter l'offre culturelle : organiser une fête annuelle fédératrice sur la laïcité et les valeurs de la République (agir sur le vivre ensemble)</p> <p>Promouvoir la mixité des publics : échanges de classes entre établissements</p> <p>Rapprocher les jeunes publics des artistes : développer des résidences d'artistes en lien avec les établissements scolaires, les centres sociaux, médiathèques et élargissement aux familles</p> <p>Soutenir les initiatives de sensibilisation à la citoyenneté : mettre en place des ateliers culturels sur la citoyenneté, la laïcité et l'égalité homme/femme. Monter des projets à long terme avec les populations. Promouvoir et susciter de nouvelles initiatives (promotion des services civiques)</p>
<p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation culturelle et scolaire de proximité</p>	<p><i>Renforcer la présence humaine pour toute l'offre de services publics ou privés dans les quartiers (renforcer avec les services civiques notamment)</i></p> <p>Utiliser tous les leviers existants (site de Port Royal, réseau des médiathèques, équipements culturels et compagnies locales) favorisant l'épanouissement et la réussite de chaque enfant/jeune</p>

Thématique : Prévention et sécurité

Les conventions liant le Conseil Départemental, les communes concernées (5) et la Casqy déterminent les modalités d'intervention des équipes éducatives

Atouts	Faiblesses
<p>4 clubs de prévention (20 postes éducatifs) répartis sur les 5 communes en Politique de la ville :</p> <p>Elancourt : association IFEP</p> <p>Guyancourt et Magny-les-Hameaux : association Passerelles</p> <p>La Verrière : association Pre.Ver</p> <p>Trappes : association Sauvegarde des Yvelines</p>	<p>Un besoin d'adaptation dans les modes d'intervention des équipes de terrain</p> <p>Absence d'une vision globale et complémentaire au niveau intercommunal</p> <p>Peu de personnels éducatifs « de rue » (hormis les éducateurs de prévention) au regard des besoins</p>
<p>Une intervention unique et reconnue par les communes concernées</p>	<p>Une présence de terrain estimée parfois encore insuffisante malgré les progrès réalisés</p>
<p>Une clé de financement stable s'inscrivant dans la durée grâce au conventionnement pluriannuel (80 % Conseil départemental et 20 % CASQY en substitution des communes)</p>	<p>Des petites structures associatives parfois fragilisées (mono activité) et fatigabilité des équipes</p>

Enjeux	Actions
<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p>	<p><u>Renforcer la mission ingénierie/coordination de la CA :</u> Favoriser les échanges de pratiques entre professionnels de la prévention spécialisée pour les 10-25 ans (coordination des interventions au regard de la mobilité des publics)</p> <p><u>Renforcer la cohérence des parcours d'insertion :</u> travail en réseau entre les acteurs de la prévention spécialisée et les autres acteurs de l'insertion (renforcer la logique de parcours). Mettre en place des cellules de veille interservices (coordination à mettre en place par la politique de la ville)</p> <p><u>Adapter l'offre de services :</u> préserver les équipes de prévention, spécialisées ou non, afin de garantir un accueil alliant accompagnement individualisé et actions collectives dès la pré-adolescence.</p> <p>Agir sur les violences intrafamiliales et conjugales (renforcer l'action de la MJD et du Pôle Psycho-social du commissariat) Sensibiliser davantage et former les professionnels et autres intervenants à la médiation</p>



Thématique : Vie sportive et associative

Atouts	Faiblesses
<p>1 500 associations actives à SQY dont 191 associations subventionnées par la Casqy en 2014 (% du montant des subventions allouées : 41% Emploi, 21% Politique de la ville, 12% Culture, 11% Sport, 6% Habitat, 6% Social et Coopération décentralisée et 3% Santé)</p> <p>Un tissu associatif dynamique marqué par une forte atomisation (beaucoup de petites structures)</p> <p>300 associations employeurs, 3 900 salariés et environ 3 000 bénévoles</p>	<p>Près d'une association sur 2 déclare manquer de bénévoles (46%)</p> <p>Vieillesse de la pyramide des âges des administrateurs</p> <p>Précarité financière accrue des petites structures</p> <p>Une pratique sportive « spontanée » (en dehors des clubs) dans les QP assez largement répandue non mesurable</p>
<p>395 équipements sportifs</p> <p>Plus de 200 clubs sportifs sur le territoire</p> <p>58 clubs aidés dont 30 localisés sur les 4 communes en QP (12 à Elancourt, 8 à Trappes, 7 à Guyancourt et 3 à La Verrière)</p>	<p>Les taux communaux d'équipements sportifs pour 10 000 habitants varient de 22 à Elancourt à 40 à Voisins-le-Bretonneux.</p> <p>2 communes ont un taux inférieur au taux national des grands pôles urbains : Elancourt et Trappes</p>
<p>Une pratique sportive perçue comme un puissant vecteur d'intégration sociale et de pacification sociale qui se déploie dans les clubs sportifs et dans certaines structures non sportives (actions ponctuelles du club d'entreprises FACE, centres sociaux, maisons de quartier, etc.)</p>	<p>Une dimension intégratrice peut mise en avant</p>
<p>Des opérations sportives d'envergure internationale organisées sur le territoire (Open de Golf, Ryder's Cup en 2018, événements internationaux ou nationaux au Vélodrome national,...) et fortement fédératrices (Défi Nature) complétées par des actions plus spécifiques en direction des habitants des QP (Croco Golf, « Allez les jeunes » proposé par le club d'entreprises FACE...)</p> <p>Une politique sectorielle de la CASQY dans les actions favorisent largement la découverte de nouvelles pratiques et la mixité des publics</p>	<p>Des effets de levier à optimiser</p>

Thématique : Vie sportive et associative

Enjeux	Actions
<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p>	<p><u>Renforcer la mission ingénierie/coordination de la CA :</u> Favoriser les échanges de pratiques entre professionnels, accompagner les mutualisations, la coopération entre opérateurs sportifs</p> <p><u>Favoriser la coopération territoriale et les évènements fédérateurs :</u> développer l'interconnexion entre les Bureaux d'Information Jeunesse (BIJ) Organiser des olympiades de Saint-Quentin-en-Yvelines Organiser un évènement sur l'EURO 2016 et plus généralement avec les grands évènements sportifs nationaux ou internationaux</p> <p><u>Soutenir les initiatives des jeunes publics :</u> promotion de l'engagement des jeunes et de leurs initiatives</p> <p><u>Adapter les outils de communication et les contenus :</u> créer un répertoire des associations actives, renforcer les bornes internet gratuites, créer une application CASQY sur smartphone</p>





Pilier 2 : Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Constats généraux :

- L'attractivité des quartiers prioritaires, facteur de cohésion sociale, est à renforcer
- Lien insuffisant entre l'urbain, l'humain et l'économique (cohérence et globalité de l'approche devant aboutir à un projet de territoire)
- Le renouvellement urbain doit être pensé à partir des QP afin d'agir sur les fractures territoriales et sociales
- Le vieillissement du bâti (équipements et espaces publics, logements, locaux d'activité) induit d'élargir la démarche de renouvellement urbain à d'autres QP (Elancourt, Guyancourt)



Thématique : Aménagement et urbanisme

Un Programme de Rénovation Urbaine (PRU2) doit être annexé au Contrat de ville

Un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours d'élaboration

Un Plan Développement Durable est mis en œuvre

Atouts	Faiblesses
<p>Un PLU Intercommunal (doté d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD) et un projet de territoire en cours d'élaboration</p> <p>Un Contrat de Développement de Territoire (CDT) adopté</p>	<p>Des financements insuffisants pour la réalisation des nombreux projets structurants du CDT</p>
<p>Le Projet de Renouvellement Urbain 2 (PRU2) concerne principalement la ville de Trappes (programme d'intérêt national) : nécessité de finaliser et consolider le projet urbain engagé dans le cadre du PRU1 et avoir une vision de la ville à 10/15 ans</p> <p>Opération d'intérêt régional pour la ville de La Verrière</p> <p><u>Un cadre national structuré défini par l'ANRU :</u> Signature d'un protocole de préfiguration avant la fin de l'année 2015 Elaboration de la Convention de Rénovation Urbaine au plus tard en décembre 2016</p>	<p>Incertitude quant aux capacités de financement des partenaires dans un contexte d'optimisation de la ressource publique</p> <p>Une démarche complexe mobilisant de nombreux partenaires</p> <p>Une Direction projet à mettre en place dans les communes suite à la dissolution du GIP Rénovation Urbaine de Trappes/La Verrière (démarche complexe et chronophage)</p>



Thématique : Aménagement et urbanisme

Enjeux	Actions
<p>Enjeu 1 : Articuler les dynamiques de renouvellement urbain sur les QP avec les projets de développement/renouvellement urbain à proximité de ces QP</p>	<p>Mettre en place un Pilotage partagé par l'agglomération (dans le cadre de ses compétences actuelles et à venir) avec les communes des projets de développement et de renouvellement urbain (mobilisation foncière notamment)</p> <p>Mettre en place une concertation large (habitants, associations, commerçants, bailleurs...) pour chaque projet concerné</p> <p>Veiller à la cohérence des projets avec les schémas et contrats validés ou en cours de validation (PLUi)</p>
<p>Enjeu 2 : Requalifier les espaces publics, relier les quartiers aux centres villes, aux pôles de transport multimodaux et aux équipements structurants du territoire</p>	<p>Diagnostiquer les besoins et usages des habitants pour adapter les projets</p> <p>Intégrer la réflexion sur le devenir des QP dans une approche pluridisciplinaire et dans une réflexion plus large menée à l'échelle du territoire</p> <p>Travailler à la continuité des trames viaires pour favoriser le désenclavement des QP</p> <p>Prendre en compte les sentiments d'insécurité des publics féminins en particulier dans tous les projets d'aménagement (s'appuyer sur des groupes témoins de femmes)</p>
<p>Enjeu 3 : Renforcer l'animation urbaine du territoire et des QP</p>	<p>Densifier l'espace urbain et créer des lieux de vie de proximité (autres que les centres commerciaux)</p>
<p>Enjeu 4 : Renforcer les identités du territoire, améliorer les capacités à se repérer sur le territoire et valoriser les paysages et les éléments du patrimoine (naturels, architecturaux...)</p>	<p>Mener des actions de sensibilisation et de découvertes des ressources du territoire destinées au grand public</p> <p>Mettre en place une action de découverte du territoire (par ex 1er dimanche du mois « baladobus »)</p> <p>Identifier les spécificités de l'offre de services publics et notamment de ses outils structurants</p> <p>Harmoniser la signalétique des communes dans Saint-Quentin-en-Yvelines (notamment les entrées de ville)</p> <p>Renforcer le sentiment d'appartenance à la CASQY (visuel commun, logo) tout en intégrant les dynamiques des communes limitrophes (ex : PNR)</p>
<p>Enjeu 5 : « Poursuivre le développement équilibré » de Saint-Quentin-en-Yvelines (répartition des logements sociaux, diversifier la population - mixité -, politique de peuplement, etc.)</p>	<p>Mettre en œuvre la conférence intercommunale du logement (convention mixité sociale) : en lien avec les orientations du PLH</p> <p>Travailler à une meilleure répartition du contingent DALO des communes en lien avec les orientations du PLH</p>
<p>Enjeu 6 : Rénovation des équipements publics vieillissants des QP (Altération « physique » du cadre bâti)</p>	<p>Intégrer la rénovation urbaine dans une logique de développement durable (Principe du PNRU2)</p>

Thématique : Transports et déplacements

Le Plan Local de Déplacement (PLD) organise les orientations en terme de développement des mobilités

Atouts	Faiblesses
<p>Un réseau dense de transports en commun desservant les QP</p> <p>Une politique de droit commun structurée et ambitieuse (cœur de métier de la Casqy) mise en œuvre dans le cadre d'un PLD (Plan Local de déplacements) qui inclut différents PDIE (Plan de Déplacements Inter-Entreprises)</p> <p>Une desserte des QP optimisée aux amplitudes horaires élargies</p>	<p>Les habitants de la Plaine de Neauphle à Trappes sont ceux qui se déplacent le moins (3 déplacements par jour et par personne contre 3,5 pour les Saint-Quentinois)</p>
<p>1/3 des trajets domicile/travail ont lieu au sein du périmètre de l'agglomération (% supérieur à la moyenne constatée en Région IDF)</p> <p>Temps d'accès moyen des quartiers prioritaires à la gare la plus proche : 13mn</p> <p>15 % des déplacements sont réalisés en transports en commun à SQY (30 % à Trappes et 21% à La Verrière)</p>	<p>Mode de déplacement prioritaire : la voiture (51% des déplacements)</p> <p>Un faible taux de motorisation à La Verrière (70 % pour 86 % pour l'ensemble de l'agglomération) qui témoigne de la précarité économique des ménages de la commune</p>
<p>Un dispositif de prévention de la délinquance (agents de médiation cofinancés par la CASQY) sur le réseau et les abords des équipements scolaires</p> <p>Un élargissement récent de la vidéo surveillance</p>	<p>Un nombre d'incidents limités sur le réseau mais quelques lignes de bus plus exposées</p>

Thématique : Transports et déplacements

Enjeux	Actions
Enjeu 1 : Intégrer les QP dans les projets structurants relevant de la politique « Transports et déplacements »	<u>Fluidifier les circulations des habitants</u> en s'appuyant sur les usages quel que soit le mode de transport choisi <u>Assurer des liaisons entre les quartiers prioritaires</u> et les autres quartiers de l'agglomération
Enjeu 2 : Faciliter la mobilité des publics	<u>Promouvoir l'utilisation des nouveaux modes de transport</u> (covoiturage, deux roues,...) <u>Créer des structures de franchissement sécurisées</u> sur la N10 (piétons et vélos) <u>Adapter l'amplitude horaire des bus</u> en fonction des besoins des actifs notamment
Enjeu 3 : Favoriser l'usage des nouveaux modes de transport	<i>Promouvoir l'utilisation des nouveaux modes de transport (covoiturage, deux roues,...)</i> <u>Dédier des espaces aux vélos</u> (aires de stationnement dédiées, pistes cyclables) <u>Développer les outils d'apprentissage</u> tels que "Wimooov" notamment

Thématique : Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) engage la Casqy sur la construction de logements neufs notamment

Atouts	Faiblesses
<p>54 480 logements sur le territoire dont près de 22 000 logements sociaux (soit 20 % du parc social yvelinois alors que SQY accueille 11 % de la population du département) 11 516 logements en quartiers prioritaires</p>	<p>Un déséquilibre dans la répartition des logements sociaux. Des zones de « concentration » importantes à Trappes et La Verrière notamment L'offre de logements reste globalement insuffisante et parfois inadaptée pour les salariés des entreprises du territoire Une insuffisance de logements intermédiaires à l'échelle de l'agglomération mais des situations contrastées selon les communes Un marché locatif libre restreint et donc cher</p>
<p>Le PLH 2 (Programme Local de l'Habitat) en cours prévoit 7 798 logements à produire entre 2012 et 2017 (1/3 locatif social, 1/3 d'accession libre, 1/3 accession aidée) soit environ une moyenne de 1 300 logements par an Le bilan à mi parcours (2012/2014) du PLH 2 fait état d'une production prévisionnelle de 3 575 logements (140 permis de construire) Un taux de réalisation de 46 % de l'objectif total et de 93 % de l'objectif à mi parcours Les permis de construire (PC) se répartissent en 48 % de logements sociaux (dont 6 sur 10 sont des logements spécifiques : étudiants, séniors, jeunes actifs), 13 % d'accession aidée et 39 % d'accession libre 94 % des logements sont des collectifs</p>	<p>Le bilan à mi parcours du PLH 2 souligne l'importance d'orienter la production de logements sociaux vers les logements familiaux Il constate que la production de PLAI est à augmenter pour répondre à la demande enregistrée par les services logements Pour l'accession libre, le PLH 2 souligne la nécessaire adaptation des produits au marché local (taille, surface, coûts de gestion) Rareté du foncier disponible La construction de logements en accession aidée reste peu importante au regard des besoins. Le dispositif d'aide reste peu lisible par les acheteurs</p>
<p>37% de logements sociaux et 13% de locatif privé Une dynamique de renouvellement urbain engagée depuis 10 ans Un plan de rénovation engagé pour les foyers ADOMA (démolition- reconstruction achevée à La Verrière, rénovation engagée ou prévue sur les autres sites : Trappes, Elancourt et Guyancourt)</p>	<p>Un parc social vieillissant géré par 29 bailleurs (Trappes et La Verrière ont le parc social le plus ancien) Des foyers ADOMA parfois fortement dégradés mais un programme de rénovation engagé Une insuffisante prise en compte des DALO et une répartition géographique insatisfaisante</p>
<p>Une action partenariale pour traiter les copropriétés dégradées => Un Plan de Sauvegarde engagé dans une copropriété à Trappes (les Terrasses de Sand) prévoyant d'importants travaux de rénovation (baisse des dépenses énergétiques prévue de 55 %) et un accompagnement social des 54 copropriétaires</p>	<p>Des copropriétés dégradées ou en voie de dégradation</p>
<p>Un dispositif de rapprochement de l'offre et de la demande de logements adaptés pour les personnes handicapées opérationnel Une prise en compte des besoins en logements des salariés non résidents à SQY par le service logement de la CASQY : élaboration d'un guide pratique pour informer, conseiller, orienter et accompagner les salariés dans leur recherche de logement</p>	<p>Une forte demande de rapprochement domicile /travail</p>

Enjeux	Actions
<p>Enjeu 1 : Proposer une offre diversifiée de logements locatifs sociaux et intermédiaires et faciliter l'accès à la propriété aidée Proposer une offre de logements spécifiques adaptée aux besoins du territoire (hébergement d'urgence, seniors, personnes en situation de handicap...)</p>	<p><u>Améliorer la communication sur le logement intermédiaire</u> <u>Promouvoir et développer la bourse au logement adapté</u> (handicap et autres publics) <u>Recenser les logements adaptés et adaptables</u> Dans les projets de création de nouveaux quartiers : intégrer la diversité des « modes d'habiter », maîtriser le coût du logement en agissant sur la charge foncière par exemple <u>Favoriser la coopération inter bailleurs sur l'agglomération</u> <u>Développer des produits innovants</u> tels que les résidences intergénérationnelles de maintien à domicile</p>
<p>Enjeu 2 : Fluidifier le circuit de l'hébergement en proposant une offre adaptée de logements (PLH)</p>	<p><u>Développer l'offre pour les étudiants et jeunes actifs</u> (ex : finaliser les projets actuels de création de structures) <u>Poursuivre le développement de l'offre de logement adapté</u> (hébergement) pour répondre à la demande des jeunes du territoire (ex : soutenir le développement des FJT au regard des besoins en logements des jeunes) <u>Renforcer le travail partenarial autour du logement des jeunes</u> (conforter l'animation des dispositifs liés aux jeunes)</p>
<p>Enjeu 3 : Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : Mutualiser les bonnes pratiques et essaimages éventuels. Quelle place des habitants ?</p>	<p><u>Essaimer l'extranet GUP mis en place à Trappes</u> <u>Mobiliser les habitants dans les structures existantes</u> (conseils de quartiers, associations d'habitants, de locataires, de copropriétaires...) <u>Informers les habitants sur la place et le rôle de chacun des acteurs de la GUP</u> <u>Mettre en place des outils partagés dans le cadre de la GUP</u> (ex : numéro d'appel commun, charte des bonnes pratiques, coordination CASQY ?)</p>
<p>Enjeu 4 : Mettre en place une veille des copropriétés afin d'éviter l'émergence de nouveaux QP</p>	<p>Action en cours menée par la Direction de l'Habitat de la Casqy : <u>recensement des copropriétés montrant des signes de fragilité</u> et mise en place d'actions préventives</p>
<p>Enjeu 5 : Information et pédagogie pour l'accompagnement des populations, et notamment les plus vulnérables, dans l'accès et/ou le maintien dans le logement (accession et location)</p>	<p><u>Élaborer un livret d'accueil et organiser des réunions d'information pour les nouveaux habitants</u> (information sur les charges locatives et de copropriétés, entretien/maintenance, gestion des troubles du voisinage dont les nuisances sonores...) <u>Mutualiser les bonnes pratiques déjà existantes</u> à Saint-Quentin-en-Yvelines</p>



Thématique : Commerces

Atouts	Faiblesses
<p>Une étude est en cours de réalisation : « Étude de développement stratégique de l'offre commerciale de l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines » (restitution prévue automne 2015)</p>	<p>Le commerce de quartier tend à s'uniformiser et se fragilise (perte de diversité et de qualité et absence de rentabilité économique) Des commerces de quartiers non visibles, non ouverts sur l'espace public</p>
<p>Le dispositif Zone Franche Urbaine sur Trappes est prolongé jusqu'à 2020 (1 643 emploi en 2013)</p> <ul style="list-style-type: none">- Clause d'embauche avec 1/3 de résidents en QP- Diversification du tissu économique et implantation de commerces de proximité	<p>Difficulté à positionner les actifs des QP sur les postes proposés par les entreprises de la ZFU (formation insuffisante)</p>
<p>L'économie résidentielle : un des moteurs pour les QP</p>	

Thématique : Commerces

Enjeux	Actions
<p>Enjeu 1 : Intégrer la problématique des QP dans la politique communautaire de promotion de l'économie résidentielle</p>	<p><u>Penser les quartiers dans leur globalité</u> (dimension économique, habitat, commerce, santé,...)</p> <p><u>Penser les complémentarités et la diversité entre les commerces</u></p> <p><u>Adapter l'offre commerciale</u> à l'évolution des besoins des habitants</p> <p><u>Soutenir un développement économique prenant en compte les diverses formes d'entrepreneuriat</u> (SARL, EURL, statut associatif, coopérative...) sans opposer un système à un autre</p>
<h3><u>ENJEU TRANSVERSAL / L'égalité Femme/Homme</u></h3>	
<p>Enjeu 1 : Faciliter la mobilité des femmes (sécurisation des transports en commun)</p>	<p><u>Identifier les lieux anxigènes</u> (diagnostic en marchant, éclairage abris bus, etc...) en s'appuyant sur des groupes témoin</p>



Pilier 3 : Le développement économique et l'emploi

Constats généraux :

- Décalage entre l'offre et la demande d'emploi à SQY (emplois plus qualifiés que la population active)
- Perte de repères quant au socle du vivre ensemble dans la société française et notamment dans l'entreprise (méconnaissance des codes de l'entreprise, savoir-être peu compatibles avec le travail en entreprise, remise en cause de la légitimité, de l'autorité et de la hiérarchie) dans un contexte de crise des valeurs et de crise économique : agir sur l'employabilité
- Une offre de services complexe, multiple, hétéroclite, atomisée et insuffisamment coordonnée en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des professionnels

Thématique : Développement économique

Le Contrat de Développement Territorial (CDT) liant l'État, la Casqy, les Départements des Yvelines et de l'Essonne et les trois autres intercommunalités de Paris-Saclay, définit les projets de développement de ces territoires stratégiques

Le PLIE liant l'État, le Département, la Région et la Casqy met en œuvre des parcours coordonnés visant à la mise en emploi des publics en difficulté sur le marché du travail

Atouts	Faiblesses
<p>2^{ème} pôle économique de l'ouest parisien : près de 108 000 emplois à SQY</p> <p>Un taux d'emploi très favorable : 1,38 (0,79 dans les Yvelines)</p> <p>35 % des actifs de l'agglomération travaillent à SQY</p> <p>Une grande diversité du tissu économique : 93,6% des établissements sont des TPE</p> <p>88 entreprises de plus de 200 salariés (1 % des entreprises totalise 53,5 % de l'emploi)</p> <p>Près de 1 200 créations d'entreprises par an (taux de création de 13 %, 9 % dans les Yvelines)</p> <p>8 Pôles de compétitivité dont plus de 50 entreprises et 4 centres de recherche</p> <p>6 filières d'excellence : Aéronautique/spatial/défense, Automobile, Numérique, BTP/Énergie/environnement, Banque/Finance/Assurance, Santé</p> <p>Un Contrat de Développement Territorial (CDT) ambitieux (OIN) qui doit largement concourir à renforcer l'attractivité du territoire dans les 15 prochaines années</p>	<p>Insuffisante adéquation entre le profil des emplois proposés et les niveaux de formation et de qualification des actifs résidents (37,6 % de emplois sont des postes de cadres, ingénieurs ou assimilés, 28,6 % pour la région Ile-de-France)</p> <p>Disparité sensible entre le volume des emplois masculins et celui des emplois féminins (prééminence des fonctions ingénieurs, cadres et assimilés ; une présence importante de sièges sociaux)</p>
<p>Le dispositif Zone Franche Urbaine sur Trappes est prolongé jusqu'à 2020 (1 643 emploi en 2013)</p> <p>La présence de nombreux autoentrepreneurs dans les Quartiers Prioritaires</p>	<p>Un tissu économique fragilisé par la ralentissement économique</p> <p>Quelle disponibilité foncière pour développer des locaux d'activité et renforcer l'attractivité du territoire ?</p> <p>Des auto-entrepreneurs souvent isolés</p>

Thématique : Développement économique

Enjeux	Actions
<p>Enjeu 1 : Rôle de l'agglomération : animation des réseaux professionnels, promotion et communication (dont marketing territorial) auprès des entreprises, des professionnels, des habitants et des partenaires ciblés hors du territoire</p>	<p>Favoriser la recherche d'emploi et la mobilité professionnelle des publics des QP : les jeunes, les femmes, les seniors, les bénéficiaires des minima sociaux et salariés</p> <p>Organiser des évènements et rencontres réguliers au sein des QPV en associant les habitants et les acteurs du développement économiques et de l'emploi (soirées création d'entreprises, sessions d'informations thématiques, forum de l'emploi ou de l'apprentissage, tables rondes sur des problématiques - freins à l'emploi - rencontrées par les habitants par exemple...)</p> <p>Rechercher de nouvelles réponses partenariales pour faciliter l'apprentissage et l'accès à l'emploi : création d'une bourse de stages au niveau intercommunal, poursuivre les actions de parrainage, création et/ou implantation de groupements d'employeurs, mobiliser les publics et coordonner les acteurs autour des actions de recrutement des entreprises</p> <p>Faciliter l'accès à la formation en tenant compte des besoins des entreprises et des potentiels des publics : qualifier les publics de bas niveau de qualification et valoriser les réussites</p> <p>Favoriser le rapprochement publics/entreprises : proposer aux entreprises de s'impliquer dans des conseils d'administration des partenaires associatifs intervenant dans le champ de l'emploi, ou dans le cadre d'actions en direction des publics en difficulté sur le marché du travail dans le cadre de leur politique RSE notamment</p> <p>Adapter l'offre de services en privilégiant l'immersion en entreprise des publics à partir des réalités de l'entreprise et des besoins de ces publics</p>
<p>Enjeu 2 : Nécessaire coordination et complémentarité des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle</p>	<p>Élaborer un plan de communication afin de mieux connaître et promouvoir l'offre de services multiforme du territoire (plateforme RH, Cité des métiers, Maison de l'entreprise...)</p>
<p>Enjeu 3 : Consolidation et pérennisation des outils structurants : capitaliser les expériences et envisager des mutualisations</p>	<p>État des lieux/diagnostic des outils du territoire (la pertinence, l'adaptation aux besoins, la complémentarité) pour faciliter des mutualisations et/ou consolidations éventuelles, formation des administrateurs et accompagnement des salariés</p> <p>Porter une attention accrue aux porteurs de projets innovants dans les QPV (développement économique et emploi)</p> <p>Consolider les outils existants : Ecole de la deuxième chance, clauses d'insertion dans les marchés publics et privés, etc.</p>
<p>Enjeu 4 : Rapprocher l'offre et la demande d'emploi du Territoire</p>	<p>Recenser et affiner les besoins en compétences des entreprises par filière et adapter l'offre de formation en lien avec les structures d'accueil des publics</p> <p>Mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences du Territoire opérationnelle (GPECT)</p>

Thématique : Emploi, Insertion, Formation, Orientation

Atouts	Faiblesses
<p>Un taux de chômage inférieur aux moyennes régionale et nationale mais une augmentation soutenue du nombre de demandeurs d'emploi depuis 3 ans</p> <p>Des outils structurants moteurs des dynamiques de remise en emploi (Club d'entreprises FACE, PLIE, Cité des métiers, Mission Locale, E2C78,...)</p> <p>De 2007 à 2013 : 2 159 personnes accompagnées par le PLIE et 1 123 sorties en emploi durable</p>	<p>Taux de chômage des 15-64 ans : 9 % en moyenne mais fortes disparités communales (12 à 25 % dans les QP)</p> <p>Multiplicité d'acteurs intervenant dans le champ de l'emploi/insertion et lisibilité incertaine de cette offre de services pour les publics et les entreprises</p> <p>Turn over important des professionnels dans ces structures</p>
<p>Dispositifs et outils d'accompagnement de proximité et individualisé auprès des publics les plus vulnérables sur le marché du travail</p>	<p>Des dispositifs et outils d'accompagnement à renforcer (aspects quantitatif et qualitatif), en complémentarité de l'offre de services de Pôle emploi, afin de garantir un impact significatif (effet de levier parfois insuffisant)</p> <p>Les dispositifs de retour à l'emploi (CUI et Emploi d'avenir) pour les populations les plus fragiles sont peu développés dans les associations et les collectivités du territoire</p>
<p>Un pôle universitaire et de recherche qui compte plus de 15 000 étudiants</p> <p>Plusieurs réseaux d'entreprises présents sur le territoire</p> <p>Un réseau d'entreprises impliquées concrètement sur le territoire mais à renforcer</p>	<p>Des freins à l'emploi insuffisamment pris en compte parmi les publics éloignés du marché du travail (formation professionnelle, mobilité, apprentissage du français, garde d'enfants)</p> <p>Fragilité financière des structures portant les outils de levée des freins à l'emploi</p>

Thématique : Emploi, Insertion, Formation, Orientation

Enjeux	Actions
<p>Enjeu 5 : Structurer l'offre de services du territoire (développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle et orientation) par la création d'une plateforme dédiée aux entreprises, aux habitants et aux professionnels</p>	<p><u>Optimiser l'accès à l'information</u> : création d'une plateforme d'informations dédiée à l'emploi, à la formation, à l'orientation professionnelle et au développement économique (site et/ou guide) Maintien d'un accueil physique pour les habitants des QPV</p> <p><u>Mettre en place une offre de services</u> en direction des demandeurs d'emploi et des salariés visant à faciliter la levée des freins à l'emploi (covoiturage, prêt de vélo, modes de garde d'enfant, apprentissage du français....)</p>
<p>Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...)</p>	<p><u>Faire connaître l'offre de services</u> permettant l'acquisition des compétences de base et indispensables à la réussite d'un parcours professionnel (offre linguistique, NTIC, remise à niveau, codes de l'entreprise, savoirs-être...)</p> <p><u>Favoriser les relations avec les acteurs de l'emploi et de la formation</u> : Développer le dispositif Point Services aux Particuliers pour prévenir et régler les litiges (en lien avec la MJD), pour favoriser le dialogue entre l'utilisateur, les institutions et les entreprises publiques et privées</p>
<p>Enjeu transversal lutte contre les discriminations Prendre en compte les problématiques des seniors (reconversion) et celles des publics résidants dans le QPV</p>	



III – Les volets communaux du Contrat de ville

- A. Elancourt
- B. Guyancourt
- C. La Verrière
- D. Trappes-en-Yvelines
- E. Magny-les-Hameaux

Les tableaux proposés ci dessous sont des extractions des documents complets situés en annexe (document A3) et peuvent contenir des éléments de ressentis ainsi que des éléments objectifs



Atouts

Pilier 1 – Cohésion sociale

Accès au droit

Soutien à la parentalité, Soutien à la médiation familiale
Accompagnement pour les difficultés de gestion des foyers, Permanence d'une assistante sociale, Ateliers d'alphabétisation

Santé

Forum Santé Jeunes, Bureau Information JEUNESSE (BIJE), Lieu Écoute Jeunes, Conférences d'informations sur la santé (avec l'IPS)

Séniors

Animations séniors, Conférences et réunions publiques (santé, droits, prévention...)

Culture éducation

Forte volonté municipale de lutter contre l'échec scolaire et favoriser l'égalité des chances, Ecole numérique (TNI, Tablettes, visioconférences, soutien scolaire en ligne, e-learning, CLASS, DRE)

Prévention de la délinquance

Dispositif de vidéo protection, Redéploiement du CLSPD / Création de CQSPD, Sectorisation des agents de Police Municipale, Passeport et contrats citoyen, Fêtes de quartiers

Vie associative et sportive

Aides administratives, techniques, logistiques et financières par la Mairie, Rôle fédérateur du Centre Social Municipal

Axes transversaux traités dans le cadre des outils et dispositifs présents ou à mettre en place sur le territoire

Pilier 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain

Réaménagement des quartiers en cours (résidentialisation, création d'aires de jeux, réaménagement des voiries, stationnement et renforcement des éclairages publics), Diminution progressive du sentiment d'insécurité, Amélioration de la propreté des quartiers

Pilier 3 – Développement économique et emploi

Réunions d'informations pour les commerçants et artisans (sécurité, accessibilité), Création d'un Espace Emploi, accompagnement à la recherche d'emploi, ateliers e-center (formations informatiques)

Faiblesses

Accès au droit : Difficulté de certains ménages dans la gestion du foyer familial

Barrière de la langue. Difficulté d'accès aux soins et aux premières nécessités

Santé : Mal être de certains adolescents. Manque d'information des jeunes, des parents, des professionnels sur les conduites addictives

Séniors : Isolement et mobilité réduite, difficultés financières, difficulté d'entretien de l'habitat, accès aux soins et maintien à domicile. Escroquerie aux séniors

Culture/éducation : Difficulté de certains parents à suivre la scolarité et l'éducation de leurs enfants

Prévention de la délinquance : problématique liée à la tranquillité publique et à la délinquance

Vie associative et sportive : Essoufflement des associations de quartiers

Essoufflement des associations de commerçants

Manque de dynamisation des centres commerciaux de proximité

Enclavement des centres commerciaux de proximité

Conjoncture économique nationale défavorable, marché de l'emploi dégradé et freins à l'emploi

A. Elancourt

Enjeux	Actions
<p>Pilier 1 – Accès au droit : renforcer l'efficacité de l'accès au droit par la pérennisation des actions menées et amélioration de leur visibilité</p> <p>Santé : renforcer les actions de prévention en direction de la jeunesse</p> <p>Séniors : renforcer l'accompagnement des séniors dans leur vie quotidienne</p> <p>Culture et éducation : favoriser la réussite scolaire de tous les élancourtois</p> <p>Prévention de la délinquance : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance (jeunes, tranquillité publique, violences intra familiales)</p> <p>Vie associative et sportive : renforcer le lien social et le bien vivre ensemble</p>	<p>Exemples : <u>créer une antenne PSP</u>, pérenniser les ateliers d'alphabétisation, <u>conserver la permanence de l'assistante sociale</u>, renforcement des actions de soutien à la parentalité...</p> <p>Exemples : <u>mettre en place des actions de sensibilisation et d'information</u> auprès des parents et des personnels en charge de la jeunesse, pérenniser le Forum Santé Jeunes...</p> <p>Exemples : <u>projet de création d'une maison de retraite</u>, d'une résidence séniors. Organiser des animations, des informations...</p> <p>Exemples : <u>pérenniser l'école numérique</u> et le dispositif de réussite éducative, soutien scolaire en ligne gratuit...</p> <p>Exemples : <u>poursuivre le développement du dispositif de vidéo-protection</u> mettre en œuvre 2 nouveaux CQSPD (Conseil de Quartier de Sécurité et de Prévention de la Délinquance...)</p> <p>Exemples : concevoir un lieu « ressources » pour les associations locales, développer des actions intergénérationnelles...</p>
<p>Pilier 2 : finaliser les opérations de réaménagement des quartiers des Petits Prés et des 7 Mares</p>	<p>Exemples : <u>travaux de résidentialisation</u>, de réhabilitation, <u>de rénovation des squares publics</u>, améliorer les circulations et liaisons, clarifications foncières....</p>
<p>Pilier 3 : renforcer l'attractivité des centres commerciaux de proximité (quartiers des 7 Mares et des Petits Prés)</p>	<p>Exemples : <u>renforcer et améliorer la signalétique</u>, rénover la dalle du centre commercial des 7 Mares, <u>fédérer les commerçants sur des projets de dynamisation des centres commerciaux</u>, développer l'auto-entreprenariat</p> <p>Mise en place d'actions collectives sur la mobilité, l'estime de soi et la préparation à l'entretien d'embauche, développer les actions e-center et passeport citoyen</p>

Atouts

Pilier 1 - Cohésion sociale

60% de la population est âgée de moins de 40 ans

De nombreux équipements sociaux dans le quartier : le centre social du Pont du Rouitoir (espace Yves Montand et équipement Pasteur), l'équipement Pierre Mendès-France, le secteur d'action sociale, la protection maternelle et infantile et le Club de Prévention « Passerelles »

Et en dehors du quartier : La Boutique Info Jeunes, le Point Jeunes de la République,

Mixité culturelle : les personnes immigrées représentent 17,1% de la population du Pont du Rouitoir

Un projet de maison pluri-professionnelle de santé est engagé (2016/2017) à Villaroy

L'offre culturelle de la ville repose sur plusieurs équipements d'envergure : la Ferme de Bel-Ébat, la Batterie et la salle d'expositions

La commune est engagée dans un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Les habitants du Comité d'animation du Centre social ont participé à l'élaboration du Contrat de ville de Guyancourt

1 médiateur social de proximité intervient au quotidien

Un dispositif de réussite éducative pour accompagner les enfants en difficulté scolaire

De nombreux équipements sportifs : un gymnase, une piscine, un terrain en accès libre

Pilier 2 - Cadre de vie et renouvellement urbain

Nombreuses animations dans le quartier autour du développement durable, foire brocante, animation pieds d'immeubles, etc...)

Une vingtaine de commerces concentrés sur la place du marché

Une restructuration récente du Centre commercial

Une nouvelle école a été ouverte en 2014 : Jean Lurçat/Elsa Triolet

Des espaces publics bien entretenus

Restauration récente du foyer ADOMA : transformation en résidence sociale

Une clinique de soins de suite sera créée

Pilier 3 - Développement économique et emploi

Le taux d'emploi au Pont du Rouitoir est de 67,3%

En mars 2015 : 650 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un accompagnement renforcé pour l'ensemble de la commune

En 2014 : 117 sorties positives

Octroi de cartes téléphoniques et de tickets de transport pour les demandeurs d'emploi

Une palette diverse d'actions de remobilisation, d'accompagnement renforcé, intensif, sécurisation des parcours...est proposée aux demandeurs d'emploi.

Faiblesses

La part des jeunes non-scolarisés entre 15/17 ans est de 9,4% au Pont du Rouitoir.

Les jeunes et les seniors de la résidence sociale participent peu à la vie du quartier
23,5% de familles mono parentales

Constats chez les professionnels de l'éducation : difficulté d'acquisition des apprentissages fondamentaux.

Nécessité de requalifier l'espace public. Nécessité de sécuriser le trafic, de faciliter la lecture de l'espace et de favoriser un maillage intermodal. Mise aux normes d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Paupérisation et précarisation des ménages : un nombre de demandeurs de logement en augmentation : + 40% en 2 ans.

Une hausse des procédures d'expulsion

Le parcours résidentiel des ménages est quasiment figé (taux de rotation de 5%) malgré l'augmentation du parc de logements sociaux sur la commune

La part des ménages recevant au moins une allocation de chômage est de 24,9%

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 6,2% en 1 an (1314 demandeurs d'emploi en avril 2014)

En mars 2015 : 1089 demandeurs d'emploi à Guyancourt, soit une augmentation de 4,87% en 1 an.

Au service emploi de la ville les passages ont augmenté de 110% sur 5 ans. Les demandes d'entretien individuel ont augmenté de 50% en 2015

56% du public reçu au service emploi est de niveau inférieur au certificat d'Aptitude Professionnelle (dont 33% sans diplôme)

B. Guyancourt

Enjeux	Actions
<p>Pilier 1 – Cohésion sociale Accès au droit, aux services publics, à la citoyenneté :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer l'accès au droit/la médiation/l'accès aux services publics- Développer le lien social et la participation des habitants- Mixité culturelle : développer des actions d'éducation à la citoyenneté, au vivre ensemble et à la laïcité- Parentalité : renforcer l'accompagnement à la parentalité, notamment des familles monoparentales <p>- Santé : accompagner les personnes handicapées et dépendantes/Améliorer le suivi des problématiques de santé mentale</p> <p>- Éducation : améliorer l'accès à l'éducation</p> <p>- Culture : améliorer l'accès à la culture, améliorer l'accès aux nouvelles technologies</p> <p>- Vie associative et sportive : accompagner les associations dans leurs démarches administratives et dans le montage des projets. Développer les activités pour les 6-16 ans</p> <p>- Sécurité et tranquillité publique : poursuivre les orientations définies par le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)/Renforcer la prévention générale et spécialisée</p>	<p>Exemples : <u>Mise en place d'un Point Services aux Particuliers</u>, développement des activités permettant aux habitants de connaître l'environnement institutionnel, mise en place d'un Conseil citoyen, <u>mise en place d'actions valorisant la diversité culturelle</u>, responsabilisation et autonomisation du public jeune, diversification de l'offre de participation, adaptation des horaires des équipements de proximité, développement des modes de garde...</p> <p>Exemples : <u>soutien des actions à la vie citoyenne et à la laïcité, développement de l'apprentissage à la citoyenneté et au vivre ensemble à travers les activités sportives et culturelles</u>, création d'une exposition sur l'égalité homme/femme avec des jeunes...</p> <p>Exemples : <u>développement des activités de l'École des parents</u>, de l'accompagnement des familles, proposer un mode de garde à domicile tôt le matin et/ou tard le soir...</p> <p>Exemples : <u>dispositif de maintien à domicile du CCAS</u>, ouverture de plus de classes spécifiques dans les écoles pour les élèves handicapés, création d'un pôle personnes âgées...</p> <p>Exemples : <u>maintien de la permanence CMPA (Centre Médico Psychologique pour Adultes)</u> au Centre social du Routoir, <u>création d'un Conseil Local de Santé Mentale...</u></p> <p>Exemples : <u>renforcement du Dispositif de Réussite Éducative (DRE)</u>, <u>Développement d'actions de co-éducation...</u></p> <p>Exemples : maintien de la politique de tarification, poursuite des ateliers-théâtre organisés, mise en place d'une résidence artistique, <u>création d'un « Pass culture »</u></p> <p>Exemples : développement du dispositif d'aide « <u>Pass sport et loisirs</u> »</p> <p>Exemples : Poursuite de la coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. <u>Mise en place d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</u>. Re-conventionnement de la Prévention spécialisée, <u>prévention de la récidive : développement d'un dispositif d'accueil de personnes condamnées à l'exécution de travaux d'intérêt général</u>, mise en place d'outils d'écoute et d'apaisement des parents</p>

B. Guyancourt

Enjeux	Actions
<p>Pilier 2 - Cadre de vie et renouvellement urbain Urbanisme, transport, habitat, commerces</p> <ul style="list-style-type: none">- Continuer la rénovation urbaine du secteur- Améliorer la sécurité et faciliter les déplacements- Renforcer le plan d'actions mis en place sur le développement durable- Veiller à la diversité de la typologie des logements dans les nouveaux programmes- Renforcer l'accompagnement des publics (locataires et propriétaires)- Accompagner les commerçants dans la gestion quotidienne des problèmes liés à l'environnement et dans la mise en œuvre d'initiatives de développement du lien social	<p>Exemples : <u>projet de requalification et de réaménagement de la place du Marché</u>, réaménagement de l'espace public, création de liaisons entre les différents quartiers (liaisons piétonnes, cyclables, bus), poursuite de la requalification des espaces verts, <u>extension des jardins familiaux</u>, création d'espaces de rencontres, <u>création d'une salle d'arts martiaux</u>, installation d'une clinique de soins, création d'un relais d'assistantes maternelles, amélioration du jalonnement, de la signalétique, poursuite du développement des programmes de logements diversifiés, <u>poursuite des actions de rénovation et d'amélioration énergétique</u>, passage d'un accueil guichet à un travail d'accompagnement des demandeurs de logement, développement des conférences destinées aux propriétaires et copropriétaires, <u>développement d'un partenariat avec les commerçants</u>, amélioration de la visibilité des locaux commerciaux, aménagement des zones aux abords des commerces...</p>
<p>Pilier 3 - Développement économique et emploi</p> <ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle- Renforcer la coopération entre les acteurs du développement économique et de l'emploi	<p>Exemples : en complémentarité avec l'offre de services existante , développement de l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, <u>mise en place d'un partenariat entre la Maison de l'entreprise et le service Emploi</u>, maintien des structures existantes (Alternat'yv, PLIE, Mission Locale, Club FACE, AGIRabcd, wimoov), développement des accueils spécifiques à domicile pour de jeunes enfants, renforcement des échanges entre les secteurs de l'emploi et du développement économique, développement des outils communs : <u>bourse des offres mutualisée...</u></p>



C. La Verrière

Objectif général : donner à tous les moyens de réussir - Citoyenneté, épanouissement, ville apaisée et modernisée

4 axes prioritaires : une ville, une agglomération qui se mobilisent et coordonnent les acteurs pour :

- favoriser l'épanouissement et la réussite des habitants
- favoriser l'accès aux droits et à la dignité de tous
- donner toute leur place aux habitants citoyens
- équiper et développer harmonieusement la ville et ses quartiers

Atouts	Faiblesses
<p>Pilier 1 : Cohésion sociale L'enfant est au cœur de la démarche éducative Nécessité d'articuler et de mettre en cohérence les différents temps : scolaire, périscolaire et extra scolaire.</p>	<p>Dégradation des situations d'une partie de la population avec la situation de crise, perte de confiance dans les institutions, en l'avenir et en eux-mêmes... Isolement et freins multiples : bas niveau de qualification, problème de santé, pas de maîtrise de la langue, problème de mobilité... Un nombre important d'enfants en difficulté...</p>
<p>Présence de proximité par le biais des Maisons de quartier/Centre social Activités de proximité pour les enfants et les jeunes avec la mise en place de parcours éducatifs et de projets Soutien à l'autonomisation des jeunes et à la réussite de projets Actions de soutien à la parentalité et de liens parentsenfants Dispositif de réussite éducative efficace et reconnu permettant l'identification des difficultés et potentiels et la mise en place de parcours et suivis individualisés</p>	<p>Spécialisation dans la demande caritative au détriment du parcours d'insertion... Dispositifs parcellisés et superposition de certains</p>
<p>Mise en place des rythmes scolaires et des temps d'activité périscolaires permettant un éveil et une ouverture culturelle, artistique et sportive des enfants</p>	<p>Manque de coordination dans le cadre de la prévention, la sécurité et la tranquillité</p>
<p>Possibilité de s'appuyer sur des équipements culturels Développement de la vie associative et de l'autonomisation des habitants dans la prise d'initiative</p>	<p>Mauvaise compréhension des interventions institutionnelles par les habitants</p>
	<p>Difficulté du vivre-ensemble des habitants</p>

C. La Verrière

Enjeux	Actions
<p>Pilier 1 : Cohésion sociale Mettre en place des parcours éducatifs coordonnés et de qualité pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse</p> <p>Simplifier les démarches pour répondre aux besoins dans la dignité</p> <p>Forte volonté d'associer les habitants et volonté municipale de la concertation</p> <p>Favoriser l'implication des habitants, les échanges et les prises de décision des habitants sur leur quotidien Volonté de permettre aux habitants d'être acteurs de leur développement personnel et professionnel</p>	<p>Construction de parcours individualisés de réussite et d'excellence avec l'Éducation Nationale, les acteurs du sport et de la culture : Exemples : <u>formation linguistique à destination des parents d'élèves</u>, forums sur l'orientation et ateliers sur les codes de l'entreprise, <u>rencontres et échanges de savoirs entre les habitants</u>, <u>création d'une maison des initiatives</u>, <u>de la réussite et des savoirs</u>, événements de mise en valeur des réussites verriéroises...</p> <p>Construction de parcours individualisés de prise en charge globale de la personne avec le Conseil Départemental et les acteurs de l'insertion : Exemples : <u>proposition de service dédié aux démarches administratives en ligne permettant de lutter contre la fracture numérique</u>, <u>intervention de professionnels dans les permanences des associations caritatives</u>, mise en place d'un dossier unique permettant un suivi de la personne et une prise en charge globalisée, <u>création d'une maison de santé</u> <u>Nécessité d'approche pédagogique et pragmatique avec des supports attractifs et interactifs</u></p> <p>Construction de la place des habitants en tant qu'acteurs de leur ville Exemples : <u>création de la maison de la citoyenneté et des projets</u>, instance de concertation pour les 16-25 ans, <u>actions de sensibilisation autour du vivre ensemble et de l'intégration républicaine</u>, <u>travail sur la place des femmes et des jeunes dans les associations</u></p>

C. La Verrière

Atouts	Faiblesses
<p>Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain</p> <p>La ville de La Verrière a été retenue dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine 2 (Opération d'intérêt régional)</p> <p>Projet de l'éco-quartier des Bécannes, enjeu majeur pour l'équilibre du peuplement de la commune</p>	<p>Parcours de trajectoire résidentielle bloqués et congestion du parc social, créant une situation tendue en matière d'attributions de logements.</p> <p>Part très importante de logements locatifs sociaux</p>
<p>Mise en place d'un plan d'actions concerté et coordonné dans le cadre de la dynamisation CLSPD pour travailler sur les causes et conséquences de la délinquance. Reprise des abords du centre commercial d'Orly Parc</p> <p>Mise en place d'un dispositif de gestion des collégiens exclus, recrutement d'agents de cadre de vie pour intervention rapide sur la propreté et dysfonctionnements quotidiens, groupes d'échanges sur situations des jeunes en risque de rupture, actions autour de la citoyenneté et du vivre ensemble, animation des espaces</p> <p>Programme de rénovation urbaine finalisé avec la fin de la reprise des espaces extérieurs du Bois de l'Étang, le réajustement des espaces de proximité par rapport au vécu des habitants, la liaison du quartier avec les nouveaux logements</p> <p>La volonté de passer à une étape plus conséquente de rénovation urbaine et de transformation du quartier afin de traiter de manière coordonnée la rénovation urbaine et le développement de la ville</p> <p>Des actions de sensibilisation de la population à l'environnement et au développement durable</p> <p>Interventions pour enlèvement des épaves, voitures ventouses, lutte contre la mécanique sauvage et le dépôt sauvage des ordures</p>	<p>Sentiment d'insécurité ressenti par les commerçants, les habitants</p> <p>Points de fixation identifiés pour le développement de la délinquance : centres commerciaux du Bois de l'étang, d'Orly Parc et à proximité de la Gare</p>

C. La Verrière

Enjeux	Actions
<p>Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain</p> <p>Mettre en œuvre le Programme de Rénovation Urbaine 2 (opération d'intérêt régional)</p> <p>Développer et équiper la ville et ses quartiers de manière équilibrée Intervenir sur la qualité environnementale de l'habitat Travailler à l'adaptation des transports Rendre les espaces agréables à vivre Rendre la ville tranquillisée et agréable à vivre Sensibiliser les habitants sur leur rôle actif en matière de sécurité</p>	<p>Un nouveau quartier, des quartiers rénovés, une ville équilibrée qui garde ses caractères avec l'implication renforcée des bailleurs et des acteurs locaux.</p> <p>Exemples : <u>Quartier Gare-Bécannes</u> - construction de nouveaux logements, <u>mixité et diversité du logement et des fonctions</u>, implantation des entreprises <u>Quartier du Bois de l'Étang</u> : désenclavement et recomposition de la trame viaire, implantation du nouveau centre commercial, traitement des pieds d'immeuble...</p> <p><u>Développer la mixité et maîtriser le peuplement</u>, aménager les espaces paysagers,</p> <p>Améliorer et adapter les équipements aux besoins de la population (<u>création d'une maison de santé, recomposition des équipements publics et traitement des abords...</u>)</p> <p>Exemples : <u>création de locaux d'activités PME-TPE en pied d'immeubles</u> Dévoisement de la ligne Haute tension sur le Bois de l'Étang, <u>appui à la rénovation thermique</u>, poursuite du programme de sécurisation et de circulation, <u>pédibus, jardins pédagogiques, partagés et individuels et jardins familiaux</u></p> <p>Exemples : soutien aux commerçants dans l'animation des centres commerciaux, <u>sécurisation des lieux et espaces publics par une présence humaine aux moments sensibles</u>, étude de faisabilité sur les conteneurs enterrés, <u>optimisation de la gestion des déchets, échanges des bonnes pratiques de sécurisation entre bailleurs</u>, points réguliers avec la police nationale sur les mesures à prendre pour la sécurité des espaces, identification et intervention sur les chiens dangereux...</p>

C. La Verrière

Atouts	Faiblesses
<p>Pilier 3 : Développement économique et emploi</p> <p>Fort potentiel de développement de la ville par le biais du quartier Gare-Bécannes qui bénéficiera aux habitants des QPV</p> <p>Forte envie des jeunes et des moins jeunes d'entreprendre</p> <p>Aide à la recherche de locaux et d'implantations</p> <p>Mobilisation des entreprises locales et partenaires pour investir sur des projets d'habitants</p> <p>Organisation de rencontres jeunes/entreprises, forum emploi</p> <p>Volonté de la ville et capacité à être force d'expérimentation et d'innovation sur les projets (exemple : PTCE)</p>	<p>Fragilisation d'une partie de la population face à l'accès à l'emploi</p> <p>Manque de lisibilité des nombreux acteurs, des missions et des spécificités de chacun d'eux</p> <p>Morcellement de la prise en charge des jeunes les plus en difficulté</p>

C. La Verrière

Enjeux	Actions
Pilier 3 : Développement économique et emploi	
Coordonner et adapter les permanences et les actions d'appui aux besoins des habitants	Construction de <u>parcours individualisés d'insertion</u> avec l'adaptation des interventions de la Mission locale, de Pôle emploi et des partenaires de l'insertion professionnelle : Exemple : <u>centralisation de l'offre de services</u> (dispositifs d'accompagnement, contacts professionnels, actions, permanences, offres d'emploi et recueil des besoins)...
Mobiliser les entreprises locales et du bassin dans leur engagement pour la formation, l'apprentissage et l'emploi	Exemples : création d'un conseil de développement économique, création d'un fonds d'aide et moyens d'accompagnement à la création d'entreprises et d'activités, <u>mise en place d'un appel à projets pour attribution des locaux en pieds d'immeubles</u> et création d'un <u>centre d'affaires de proximité</u> ...
Remotiver les publics sans emploi et sans formation	Exemples : promotion de l'apprentissage, du tutorat, de la mobilisation des entreprises, <u>dispositif de suivi des étudiants dans le cadre du décrochage universitaire</u> ...

D. Trappes-en-Yvelines

Atouts	Faiblesses
Pilier 1 : Cohésion sociale	
<p>L'offre éducative locale est riche et variée. Elle doit être articulée et lisible par chacun pour être accessible à tous</p>	<p>Aggravation de la pauvreté d'une partie de la population (près de 50% des trappistes vivent sous le seuil de pauvreté) qui pourrait être contenue si l'accès aux droits était effectif. Les familles monoparentales représentent 28,6% des ménages</p> <p>16,8% des enfants touchés par les troubles du langage, 3,5% des enfants diagnostiqués comme ayant un trouble de comportement. Trouble de la construction psychique du jeune enfant</p> <p>Difficulté d'accès à la culture générale et aux études supérieures</p> <p>+ de 50% des trappistes a moins de 25 ans : carence dans le suivi médical des adolescents, « parentalisation » des adolescents, souffrance psychologique des adolescents et troubles addictifs</p> <p>Augmentation de l'obésité pédiatrique</p>
	<p>La richesse éducative du territoire est insuffisamment mise en valeur, certains parents veulent scolariser leurs enfants dans les communes environnantes</p>
	<p>Insuffisance de maîtrise de la langue française pour les non francophones, les analphabètes, les illettrés</p>
	<p>Démarches administratives de plus en plus complexes ou des services de droit commun difficiles à mobiliser</p> <p>Taux de non recours entre 15 et 70% selon les prestations</p>
	<p>Une progression de la population âgée vivant seule à son domicile</p> <p>Pas de lieu, d'espace de rencontre et d'échange convivial et pluri générationnel</p>
	<p>Une partie des jeunes issus des QP peu mobile</p>
	<p>Violences faites aux femmes et intrafamiliales : absence de prise en charge globale</p> <p>2% de la population est suivie au Centre Médicopsychologique pour adulte pour Adolescents sans relais dans le privé</p>

D. Trappes-en-Yvelines

Enjeux	Actions
<p>Pilier 1 : Cohésion sociale</p>	
<p>Promouvoir les talents et donner de l'ambition au territoire en structurant un territoire attractif et performant</p>	<p>Exemples : encourager les initiatives culturelles : exemples : création d'une classe de théâtre et une classe danse sur la ville, <u>restructuration de la Merise...</u> Proposer des structures éducatives modernes et accueillantes : <u>mettre en œuvre l'école numérique</u>, Accompagner la réussite scolaire sur le temps périscolaire, <u>améliorer la mixité dans les écoles et les collèges</u>, communiquer sur les atouts du territoire</p>
<p>Favoriser l'autonomie pour permettre à chacun de prendre sa place dans la société civile pour : L'accès aux droits, aux soins, à l'emploi et aux services publics</p>	<p>Exemples : augmenter le nombre de places en parcours linguistique et en ateliers sociolinguistiques, Soutenir la Mission Locale, <u>former les plus autonomes aux outils informatiques traditionnels et tactiles</u>, maintenir une présence du service public suffisante à l'accompagnement du public le moins autonome, création d'un point unique d'accès aux droits, renforcement des missions d'écrivain public...</p>
<p>Susciter les initiatives et renforcer le lien social</p>	<p><u>Créer un service de la médiation nocturne nomade et un service public plurinstitutionnel itinérant</u>, Permettre l'accès à une mutuelle...</p>
<p>Permettre à chaque parent d'assurer son rôle éducatif</p>	<p><u>Création de la maison des associations</u>, créer et développer des outils pour faciliter l'expression de la majorité silencieuse, former les élus, le personnel municipal et les acteurs du territoire pour l'organisation et l'animation de débats sur la laïcité et la citoyenneté</p>
<p>Se mobiliser ensemble pour un cadre de vie attractif</p>	<p>Renforcer l'action de la maison des parents, aider les parents à s'approprier la trajectoire scolaire de leurs enfants, organisation d'un accueil spécialisé pour des enfants porteurs de handicap ou présentant des difficultés comportementales ou sociales</p>
<p>Accompagner les fragilités en privilégiant les suivis individuels des personnes vulnérables (violences intrafamiliales)</p>	<p>Exemples : <u>lutter contre la discrimination d'adresse</u>, <u>mise en place de nouveaux types de programmes coopératifs</u> (montage de projets par les acquéreurs), <u>modulables ou participatifs</u> (parts SCIC, conception de logements sur mesure et mise en commun d'espaces mutualisés) <u>et programmes mixtes d'accueil intergénérationnel</u>, assurer l'évolution de la mixité des attributions... <u>Mobiliser les fonds dédiés à la prévention du décrochage</u>, augmenter le nombre de classes passerelles et mise à disposition de personnel en conséquence, adapter les horaires des services publics aux rythmes des populations, coordonner <u>et articuler les interventions de la prévention générale et spécialisée</u>, renforcer les moyens de la Mission Locale pour le public de la prévention, promouvoir des accueils adaptés (logement avec soutien). <u>Renforcer le nombre de travailleurs sociaux au CD78 et redéfinir leur mission pour un retour à l'accompagnement global des familles</u></p>



D. Trappes-en-Yvelines

Atouts	Faiblesses
<p>Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain</p>	<p>Des secteurs non traités par le PRU 1 qui affichent un retard par rapport à leur environnement</p>
<p>La commune a mené un vaste programme d'aménagement, de construction et de requalification dans le cadre du PRU1</p> <p>Afin de poursuivre la démarche engagée depuis 2004, la commune est retenue au titre du Programme de Renovation Urbaine 2</p>	<p>Difficulté à respecter les règles de propreté et respect de l'environnement Pratique de la mécanique sauvage sur les parkings publics et privés générant des déchets mécaniques, des risques d'incendie et de pollution de sols Mauvaise gestion des encombrants, pollution visuelle</p>
	<p>Situation des copropriétés dégradées ou en voie de dégradation</p>

D. Trappes-en-Yvelines

Enjeux	Actions
<p>Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain</p> <p>Contribuer à la transformation urbaine, sociale et économique des quartiers présentant les dysfonctionnement urbains les plus importants</p>	<p>Signer le Protocole de préfiguration Mettre en œuvre le Programme de Rénovation Urbaine 2</p>
<p>Promouvoir les talents et donner de l'ambition au territoire</p> <p>Favoriser l'autonomie pour permettre à chacun de prendre sa place dans la société civile</p> <p>Se mobiliser ensemble pour un cadre de vie attractif</p> <p>Pérenniser la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)</p>	<p>Exemples : élaborer un schéma directeur d'entretien du patrimoine Définir avec les partenaires le programme mutation urbaine pour retrouver une dynamique sociale et un attrait d'habitabilité... <u>Poursuivre les efforts de rénovation urbaine : square Camus, square Védrines, Cité Nouvelle, square Henri Barbusse, Centre ville (requalification urbaine du centre Jaurès)...</u> Création de nouveaux groupes de suivis (RN10 , Camus, Verlaine...), <u>Accueil des nouveaux habitants avec élaboration de nouveaux outils et organisation de visites de la ville, organisation de visites GUP, étudier la création d'un garage social à l'échelle intercommunale et envisager une « recyclerie » pour les VHU (véhicules hors d'usage)...</u></p> <p><u>Mise en place de groupes de travail en lien avec la GUP et la « convention Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties » (TFPB) pour définir des objectifs en adéquation avec les problématiques des sites et les orientations de la GUP...</u> Associer la GUP aux groupes de travail techniques dans les quartiers PRU2 dès la définition des projets Intégrer les copropriétés dans la future convention GUP, établir une veille des copropriétés</p>



D. Trappes-en-Yvelines

Atouts	Faiblesses
Pilier 3 : Développement économique et emploi	Difficulté de maîtrise de l'orientation en fin de cycle scolaire Faiblesse du niveau de qualification Rupture des contrats d'apprentissage Développement insuffisant des clauses d'insertion Relations entreprises du territoire/ville trop peu développées Nombre de créations d'entreprises en baisse Perte d'attractivité des zones d'activité de Trappes Commerces de proximité en perte de vitesse Fracture numérique Mobilité insuffisante Problèmes de garde d'enfants des familles monoparentales

D. Trappes-en-Yvelines

Enjeux	Actions
<p>Promouvoir les talents et donner de l'ambition au territoire en :</p> <ul style="list-style-type: none">Permettant une orientation scolaire et professionnelle choisieÉlevant les niveaux de qualification des demandeurs d'emploiFacilitant l'insertion professionnelle et l'accès à l'entreprise pour les jeunes et les publics les plus éloignés de l'emploiFavorisant l'implantation d'entreprises créatrices d'emploi pour les trappistes	<p>Exemples : <u>favoriser l'accès aux stages au sein des entreprises du territoire</u></p> <p><u>Augmenter les moyens dédiés à la formation pré-qualifiante et qualifiante</u></p> <p>Favoriser la continuité des parcours des bénéficiaires Utiliser les réseaux d'entreprises existants</p> <p><u>Créer un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) dédié à l'économie circulaire/économie sociale et solidaire...</u></p>
<p>Développer le commerce</p> <p>Lutter contre la fracture numérique</p> <p>Accompagner la mobilité</p> <p>Compléter l'offre d'accueil du jeune enfant</p>	<p>Exemples : <u>construction d'un pôle commercial et d'animation urbaine en limite du plateau urbain (Jean Jaurès)</u></p> <p><u>Réintroduire une présence humaine</u> pour répondre à ces publics</p> <p>Développer les modes de garde pour les horaires atypiques des familles monoparentales...</p>

E. Magny-les-Hameaux

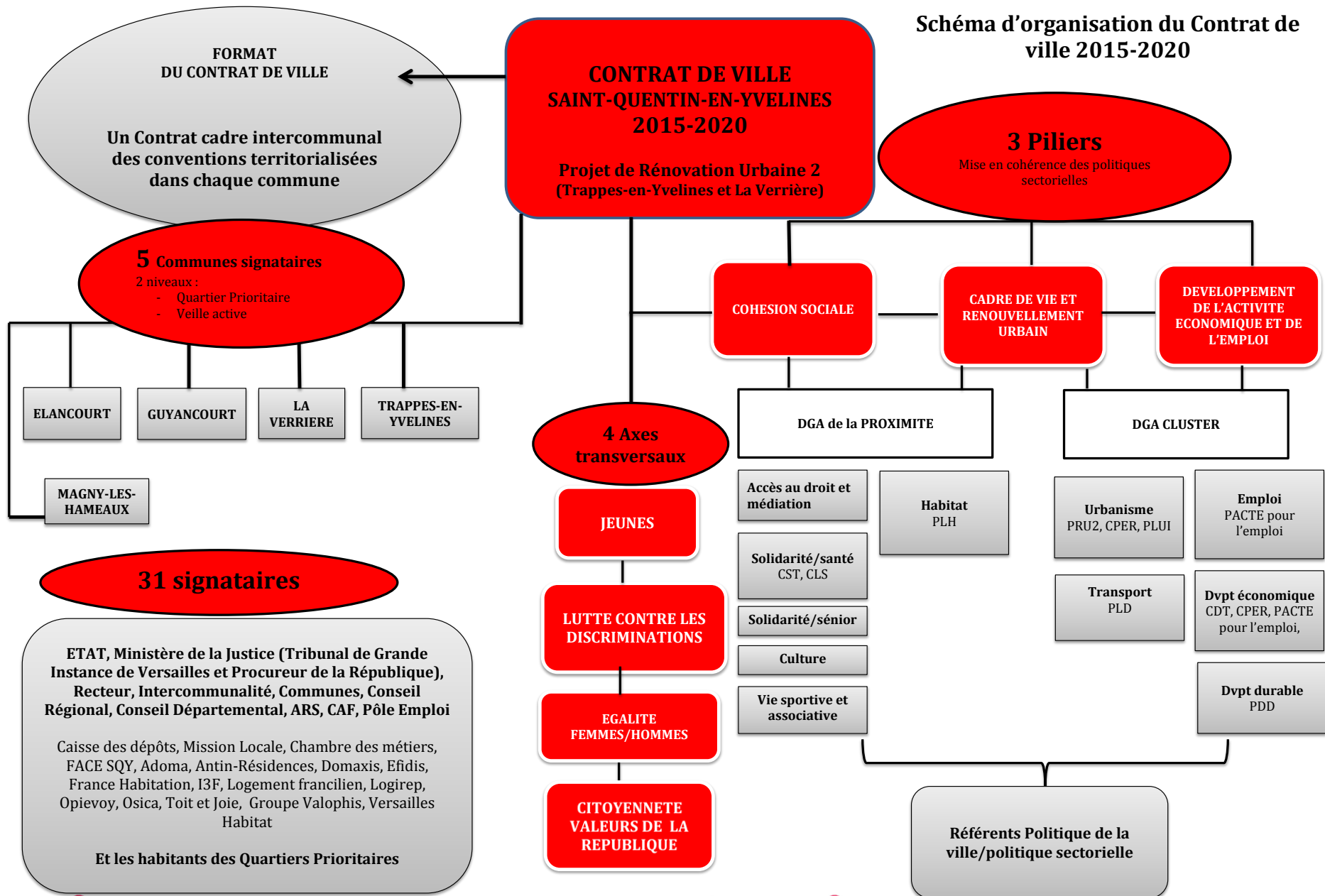
Actions : 6 objectifs pour la durée du Contrat de ville	Pilotage
Maintien des dispositifs de concertation (CLSPD, GUP, DRE)	ville
Maintien à moyens constants de la Prévention spécialisée	Conseil Départemental
Lutte contre le chômage des femmes et des jeunes	Pôle Emploi, Mission locale, service emploi ville
Réduire l'enclavement du quartier qui est une forme de discrimination d'accès aux emplois (amélioration des fréquences et des temps de transports toute la journée)	Casqy et STIF
Poursuivre les actions culturelles et citoyennes (par ex : semaine de la citoyenneté)	Ville et Casqy
Maintenir les postes d'emplois publics au niveau de 2014 : Éducation Nationale, gendarmerie, prévention spécialisée, PMI, assistantes sociales...	État Conseil Départemental

IV – Gouvernance et organisation

- A. Pilotage et organisation
- B. Information et communication
- C. Les engagements des signataires



Schéma d'organisation du Contrat de ville 2015-2020





A - Pilotage et organisation (voir schéma en annexe)

Comité de pilotage :

Il est co-présidé par l'État, l'intercommunalité et les communes. Il a lieu 2 fois par an et réunit tous les partenaires signataires.

Il s'assure de la définition des priorités, de la bonne mise en œuvre du contrat et de l'articulation de ses volets humain et urbain. L'observation, le suivi et l'évaluation permettent de déterminer les ajustements nécessaires.

Il veille à la complémentarité des dispositifs et actions mis en œuvre sur le territoire par les différents partenaires ainsi qu'à la coordination politique et technique des différents niveaux d'intervention (communes, intercommunalité, département, région et niveau national)

Les communes proposeront leurs représentants des Conseils citoyens (1 représentant par Quartier Prioritaire)

Le Comité de pilotage doit rendre compte de la mise en œuvre de l'ensemble du Contrat de ville dans toutes ses dimensions territoriales (communale et intercommunale) et thématiques.

Conseil des Maires : Il constitue une instance de débat (construction des enjeux locaux) et de prise de décisions partagées. Il se réunit aussi souvent qu'un arbitrage doit être rendu.

Comité technique élargi et restreint :

Élargi : Il est co-animé par l'État, l'intercommunalité et les communes. Il réunit les techniciens des différents signataires du CDV une fois par an. Il prépare les décisions (de programmation, d'organisation et budgétaires) du Comité de pilotage (à partir des revues de projets de chaque partenaire) et s'assure de l'exécution de ses décisions. Il organise les différents groupes de travail des trois piliers du CDV.

Restreint : Il favorise la fluidité de la mise en œuvre du CDV. Il est animé par la Casqy. Il réunit les techniciens de l'intercommunalité, des communes et de l'État. Il veille à la complémentarité/articulation, villes/agglomération ainsi qu'à la complémentarité avec les politiques sectorielles.



Groupes de travail par pilier :

Ils réunissent les techniciens des partenaires signataires et des opérateurs du Contrat de ville.

Ils ont lieu 1 à 2 fois par an et sont animés par la Casqy.

Ils ont pour objet de faire le bilan de l'action mise en œuvre et de proposer des mesures d'ajustement éventuel. Ces propositions sont soumises au Comité technique qui les transmet pour avis et arbitrage au Comité de pilotage.

B - Information et communication

L'information entre partenaires :

Chaque partenaire signataire informe la Casqy de la réalisation de ses actions en direction des publics des quartiers prioritaires (droit commun et politique de la ville). Il mentionne tous les acteurs associés à chacune des actions mises en œuvre. Ces informations seront exploitées lors des Comités techniques (elles permettent d'avoir une visibilité complète de l'offre de services sur le territoire), puis transmises aux opérateurs de la politique de la ville lors des groupes de travail par pilier.

La communication en direction des habitants :

A travers la co-participation des habitants, la communication institutionnelle est principalement portée par les communes (Voir Conseils citoyens, pages 48,49,50).

La mise en place d'autres actions de communication sont prévues au travers du Plan d'actions proposé par l'intercommunalité.

La volonté des élus des communes est de proposer un support accessible par tous.



C - Les engagements des signataires. *Voir les annexes pour la version détaillée*

SIGNATAIRES	ENGAGEMENTS
État	Il intervient au titre des dispositifs de droit commun et des dispositifs spécifiques de la Politique de la ville dans le champ de ses compétences (Sécurité, Santé, Emploi, Education,...)
Ministère de la justice (TGI et Procureur de la République)	Le soutien aux dispositifs déployés dans le cadre des trois volets de la Maison de Justice et du Droit (MJD) : accès au droit (à l'information juridique) et aide aux victimes, Justice de proximité (peines alternatives, réparation, etc.) et éducation à la citoyenneté (promotion des valeurs de la république)
Recteur	Il met en œuvre, sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie des Yvelines, les moyens d'enseignement nécessaires aux populations concernées et notamment ceux propres à l'éducation prioritaire dans les établissements de Trappes et de La Verrière
Région Ile-de-France	Elle mobilise ses dispositifs de droit commun en investissement et fonctionnement en faveur des QP et quartiers en veille. Les axes prioritaires sont : éducation/formation/développement économique/access à l'emploi, amélioration du cadre de vie et mobilités et cohésion sociale/citoyenneté. Elle s'engage par ailleurs sur les axes transversaux : jeunesse, égalité femme/homme, lutte contre les discriminations et laïcité/valeurs de République
Conseil Départemental 78	Il intervient à partir de ses compétences de droit commun : action sociale dont les violences intra familiales, la santé, les seniors (autonomie) et la prévention spécialisée. Il intervient également sur la levée des freins à l'emploi en s'appuyant sur son agence départementale d'insertion. Dans le cadre du volet « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de Ville, le Conseil départemental engage, à travers un appel à projets ouvert du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, le Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines - Prior'Yvelines. L'appel à projets est ouvert notamment aux collectivités ayant des quartiers prioritaires et qui portent d'ici 2020 un projet de développement résidentiel ambitieux et de qualité. S'agissant du volet Cohésion sociale de la politique de la ville, après évaluation des actions menées dans le cadre des CST (Contrat Social de Territoire) et de l'analyse des besoins, le Département proposera prochainement les nouvelles orientations départementales et les outils afférents, résolument articulés au volet urbain de son intervention.
Engagements des communes	Ils sont précisés dans le document annexe
Agence Régionale de Santé	Le Contrat Local de Santé signé en 2011 constitue le volet santé du Contrat de ville. Il s'appuie sur 5 axes stratégiques : l'observation socio sanitaire de la population, la définition des besoins et l'adaptation des actions/ Fluidifier les parcours en santé mentale/ Améliorer le parcours de santé des populations vulnérables/Favoriser l'implantation et l'implication en santé publique des professionnels de santé/ Réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement

C - Les engagements des signataires. *Voir les annexes pour la version détaillée*

SIGNATAIRES	ENGAGEMENTS
Pôle Emploi	Il s'appuie sur son réseau d'agences de proximité et ses partenaires et prestataires répartis sur le territoire pour proposer une offre de services diversifiée. Il apporte une réponse personnalisée aux demandeurs d'emploi et aux entreprises en se concentrant sur ceux qui en ont le plus besoin. Il mobilise l'ensemble des dispositifs spécifiques en faveur des personnes en difficulté d'insertion
CAF	Elle s'appuie sur son offre de services de droit commun visant à soutenir la fonction parentale, à faciliter les relations parents enfants, à accompagner les familles dans leur relation avec leur environnement et à créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes
Caisse des dépôts et Consignations	Elle intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, pour le développement et la compétitivité des territoires, pour la cohésion sociale et la solidarité et pour la transition écologique et l'environnement
Mission Locale	Elle propose un accompagnement individualisé aux jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans, dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. L'accueil est « global », le conseiller professionnel prend en compte toutes les dimensions de l'insertion (travail sur le projet professionnel, accompagnement vers et dans l'emploi, accès à la formation, accès à la santé, au droit, à la culture.....)
Chambre des métiers	Elle s'appuie sur son offre de services de droit commun visant à faire connaître les secteurs de l'artisanat et à accompagner le développement des entreprises artisanales et leur promotion. Ses missions de conseil, accompagnement et formation s'adressent à l'ensemble des publics, tout en soutenant particulièrement les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, porteurs de projets de création d'entreprises
FACE SQY (club d'entreprises)	Les entreprises du club accompagnent les publics les plus éloignés de l'emploi grâce à un panel d'actions les impliquant activement (immersion en entreprise : parrainage, coaching, apprentissage des codes de l'entreprise, découverte des métiers qui recrutent, graines d'entreprise...). A partir des besoins des entreprises le club fait émerger des actions innovantes prenant en compte les publics vulnérables



C - Les engagements des signataires. *Voir les annexes pour la version détaillée*

SIGNATAIRES	ENGAGEMENTS
<p>AORIF (Association des Organismes Hlm de la Région Ile-de-France) n'est pas signataire Le socle commun d'intervention des bailleurs a été formalisé dans la « Contribution des organismes d'Hlm au contrat de ville de la Casqy » (voir document annexes)</p>	<p>L'AORIF propose un cadre d'intervention commun à tous les bailleurs. Les principaux axes sont : participer aux travaux de la conférence intercommunale du logement (convention intercommunale d'attribution et de mixité sociale)/participer à l'observation/analyse de l'insécurité et coopérer avec les acteurs locaux de la sécurité/Conventions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)/Élaborer les conventions locales d'abattement de la TFPB dans les QP/Participer à l'élaboration du Protocole de préfiguration du PRU2/ Conduire de nombreux projets en matière d'insertion par l'activité économique (Clause d'insertion)/ Contribuer à la création d'activité sur les territoires</p>
<p>Adoma</p>	<p>Adoma s'engage à mener à bien son programme de rénovation engagé sur ses Foyers de Travailleurs Migrants et Résidences Sociales (démolition-reconstruction à Trappes et Élancourt, réhabilitation à Guyancourt). Elle met en place des Conseils de Concertation avec des résidents référents. Elle maintient son action de médiation santé et social.</p>
<p>Antin-Résidences</p>	<p>Il s'engage à l'amélioration du cadre de vie, dans des dispositifs tels que la GUP et met en œuvre des actions de sensibilisation (Propreté, tri des déchets, respect du cadre de vie). Il favorise l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.</p>
<p>Domaxis</p>	<p>Il participe à l'élaboration du protocole de préfiguration du PRU2 de La Verrière – Bois de l'Étang. Il favorise l'adéquation typologie des logements/composition familiale (via les échanges) et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.</p>
<p>Efidis</p>	<p>Il intervient dans le cadre du PRU 2 à Trappes mais aussi sur de l'accompagnement social et urbain avec une politique active sur l'insertion professionnelle (intégration de clauses d'insertion, chantiers éducatifs). Il s'implique, pour l'amélioration du cadre de vie, dans des dispositifs tels que la GUP et met en œuvre des actions de sensibilisation (éco-gestes, tri des déchets). Enfin, il participe à valoriser les initiatives des habitants afin de favoriser le mieux vivre ensemble dans les quartiers.</p>
<p>France habitation</p>	<p>Il participe aux actions de développement social et urbain : soutien aux initiatives conviviales locales. Mise en œuvre d'animations de sensibilisation thématiques (éco-gestes, droits et devoirs des locataires, réparations locatives ...)</p>
<p>Immobilière 3F</p>	<p>Il adapte ses logements au vieillissement et au handicap. Il contribue à la GUP sur les 3 quartiers de Trappes par un accompagnement social, à l'insertion par l'économique (intégration de clauses d'insertion dans les opérations d'investissement, mise en place de chantiers d'insertion...) et à la sécurité des quartiers</p>

C - Les engagements des signataires *Voir les annexes pour la version détaillée*

SIGNATAIRES	ENGAGEMENTS
Logement Francilien	Il s'engage à mettre en œuvre un programme de réhabilitation thermique, de rénovation des parties communes et de résidentialisation aux Petits Prés.
Logirep	Il s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions prévues par la « contribution des organismes HLM » (voir engagement de l'AORIF qui implique l'ensemble des bailleurs) : élaboration des conventions GUP, des conventions locales d'abattement de la TFPB, analyse et évaluation de l'insécurité,...
Opievoy	Il participera aux instances de pilotage du CDV ainsi qu'à l'ensemble des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (participation à l'élaboration de la convention intercommunale d'attribution et de mixité sociale), participer à l'observatoire de la tranquillité....
Osica	Il s'engage à mener à bien la réhabilitation de la résidence « Square Stendhal »
Toit et Joie	Il s'engage à participer à une étude d'amélioration de l'attractivité du patrimoine par la performance énergétique
Groupe Valophis	<p>Il s'engage dans l'adaptation de logements au handicap et au vieillissement. Il met en œuvre des actions en faveur du développement durable en partenariat avec le réseau des Points Services aux Particuliers. Il propose un appartement pédagogique permettant d'organiser des ateliers collectifs (réparations locatives, hygiène de l'appartement, maîtrise de l'énergie, tri sélectif...). Il met en place des comités de résidences avec des référents locataires.</p> <p>Le groupe Valophis s'engage à participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU ainsi qu'au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain. Mais à l'instar de l'ensemble des projets de renouvellement urbain dans lesquels le groupe Valophis est partenaire, l'engagement du Groupe sera conditionné à l'équilibre financier global du projet ainsi qu'à la reconstruction de son patrimoine locatif social, sur site et hors site permettant d'assurer une gestion de proximité renforcée,</p>
Versailles Habitat	Il s'engage à accentuer l'entretien et la sécurisation des immeubles, le renforcement du lien social, la dynamisation des commerces, et à libérer les pieds d'immeubles des locaux ménagers et à participer à l'insertion par le travail.

D - Les engagements de la Casqy

En 2015 - Les engagements financiers :

Les moyens humains :

- Ingénierie/coordination Politique de la ville : **182 514 € (2,9 ETP)**
- Accès au droit et médiation (Maison de Justice et du Droit et Médiation sociale en commissariat et gendarmerie) : **320 360 € (8 ETP)**

Les moyens financiers (crédits spécifiques Politique de la ville) mobilisés sous forme de subventions aux associations : **1 029 700 € pour 27 actions** mises en place par **24 opérateurs**

Les crédits de droit commun mobilisés au titre des politiques sectorielles suivantes : **Emploi - 1 347 303 €, Habitat - 202 857 €, Sport – 22 046 €, Culture : 88 200 € soit un total de 1 660 406 €** de subventions versées aux opérateurs

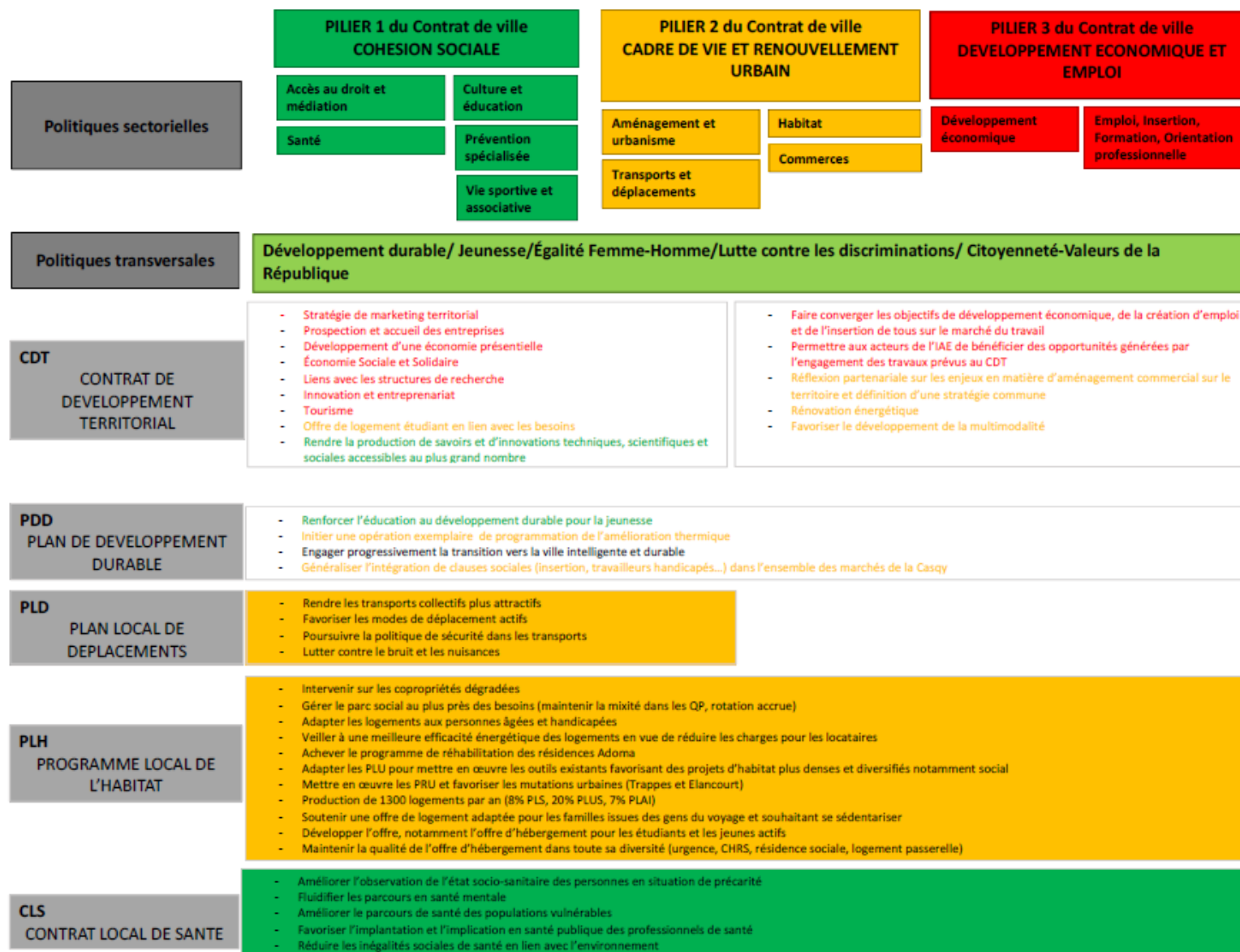
(programmation **État : 192 000 €** pour le volet intercommunal)

Total général de l'effort financier de la Casqy : **3 192 980 €**

En 2016 - Les engagements financiers de la Casqy prendront en compte :

- L'engagement dans le Programme de Rénovation Urbaine (PRU 2) de Trappes-en-Yvelines et de La Verrière (et ville de Plaisir à intégrer en 2016) : élaboration du Protocole de préfiguration dont l'objectif est de préparer la convention de rénovation urbaine
- La mise en œuvre d'une partie du Plan d'actions du Contrat cadre tenant compte du recentrage de la Casqy sur ses compétences
- L'élargissement de l'agglomération à cinq nouvelles communes (Coignières, les Clayes-sous-Bois, Maurepas, Plaisir, Villepreux) représentant un total de 88 000 habitants nécessite d'intégrer deux nouveaux quartiers prioritaires : Les Fiches à Maurepas et le Valibout à Plaisir
- La valorisation des crédits de droit commun de façon prioritaire pour l'ensemble des 11 thématiques d'intervention retenues (cette règle s'appliquera à l'ensemble des partenaires signataires) et le recours à titre exceptionnel aux crédits politique de la ville

La mobilisation de la Casqy dans le cadre des politiques sectorielles (droit commun)



V - Évaluation et démarche qualité

L'évaluation du Contrat de ville 2015-2020 s'inscrit dans une période de transformation de l'action publique et la nécessité de contrôler rigoureusement le bon usage des financements publics. La politique de la ville qui a pour finalité de réduire les inégalités territoriales et sociales concerne des habitants vivant dans des Quartiers Prioritaires.

Pour que l'évaluation du Contrat de ville 2015-2020 permette de mesurer les résultats obtenus au regard des objectifs initiaux et les effets-impacts sur les quartiers visés. Elle doit s'appuyer sur des éléments qualitatifs et quantitatifs produits par tous les partenaires au regard des actions destinées à la population concernée.

Il s'agira de mesurer son efficacité en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. Les fiches actions/évaluation capitalisées permettront ce travail.

A. Les finalités de l'évaluation sont de :

- mesurer l'efficacité de l'action publique
 - apprécier l'impact de cette politique publique quant à la résolution des difficultés des habitants
 - améliorer la qualité et le fonctionnement des services/partenaires
 - mobiliser les habitants et les partenaires
 - comprendre et produire de la connaissance, donner du sens
- et enfin
- mieux communiquer sur ce qui est fait

Le Comité technique élaborera la démarche d'évaluation partagée par les partenaires et la soumettra pour validation au comité de pilotage.

B. L'évaluation s'intéressera à 3 niveaux :

- le contrat de ville et le fonctionnement de la démarche globale
- les programmes d'actions et leurs effets sur les publics
- les pratiques (partenariales et institutionnelles) mises en œuvre

Partant du principe que celui qui évalue ne peut être celui qui est évalué (juge et partie), l'évaluation pourra être enrichie par une mission commandée à un consultant indépendant.

C. Le processus de capitalisation s'organise à partir :

Des indicateurs sélectionnés par le comité technique et validés par le comité de pilotage et suivis par l'observatoire de la Casqy.

Pour l'agglomération : la collecte des fiches action et fiches évaluation remplies annuellement par les opérateurs de la Politique de la ville auxquelles s'ajoutent les éléments complémentaires produits par tous les partenaires. L'agglomération capitalisera également les éléments concernant les politiques de droit commun.

Pour les communes : la collecte des fiches actions et fiches évaluation

Pour l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental : les éléments capitalisés et synthétisés, transmis à l'agglomération

Les autres partenaires pourront compléter ces données et les transmettre également à l'agglomération

Les données disponibles pourront ainsi être traitées par la Direction de l'évaluation de l'agglomération qui pourra, si besoin, se faire assister par un opérateur extérieur.

C'est à l'issue d'une évaluation complète, qu'une seconde étape pourra être proposée : la démarche qualité

La démarche qualité garantit une offre de services harmonisée, qualitative et répondant aux besoins des habitants les plus vulnérables. Elle devra être efficace et lisible.

Signataires



**MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**
Monsieur Patrick KANNER
Ministre



VILLE DE GUYANCOURT
Monsieur François DELIGNE
Maire



PREFECTURE DES YVELINES
Monsieur Serge MORVAN
Préfet



VILLE DE LA VERRIERE
Monsieur Alain HAJJAJ
Maire



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Monsieur Christophe MACKOWIAK
Président du TGI de Versailles



VILLE DE TRAPPES
Monsieur Guy MALANDAIN
Maire



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Monsieur Vincent LESCLOUS
Procureur de la République



VILLE DE MAGNY-LES-HAMEAUX
Monsieur Bertrand HOUILLON
Maire



**AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES YVELINES**
Madame Monique REVELLI
Déléguée territoriale



CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
Monsieur Jean Paul HUCHON
Président



**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DES YVELINES**
Monsieur Alain RICHARD
Président du Conseil d'administration



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES
Monsieur Pierre BEDIER
Président

**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DES YVELINES**
Madame Elodie CLAIR
Directeur général



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**
Monsieur Michel LAUGIER
Président



POLE EMPLOI DES YVELINES
Monsieur Dominique DE GRYSE
Directeur territorial



VILLE D'ELANCOURT
Monsieur Jean Michel FOURGOUS
Maire

Signataires



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS YVELINES ET HAUTS-DE-SEINE

Monsieur Patrick DELVOYE
Directeur territorial



CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES

Monsieur Daniel VARLET
Président



FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Monsieur Gauthier PRATE
Président



MISSION LOCALE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET DES ENVIRONS

Monsieur Jocelyn BEAUPEUX
Président



ADOMA

Monsieur Thierry BERGEREAU
Directeur



ANTIN-RESIDENCES

Monsieur Joël LABOUR
Directeur territorial



DOMAXIS

Monsieur Jean TRIBOUT
Directeur



EFIDIS

Madame Patricia SCAPIN
Directeur régional



IMMOBILIERE 3F

Monsieur Patrick GRAZIUZO
Directeur départemental



France HABITATION

Monsieur Pascal VAN LAETHEM
Directeur général



LOGEMENT FRANCILIEN

Monsieur Nicolas BRUNET
Directeur régional



LOGIREP

Monsieur Eddy BORDEREAU
Directeur



OPIEVOY

Monsieur Serge AGUILAR
Directeur général



OSICA

Monsieur Jean Alain STEINFELD
Directeur général



TOIT ET JOIE

Madame Michèle ATTAR
Directeur général



GROUPE VALOPHIS

Monsieur Farid BOUALI
Président de Valophis Sarepa



VERSAILLES HABITAT

Monsieur Eric LE COZ
Directeur général Versailles HABITAT



Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Direction à la Solidarité
1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118
78192 Trappes Cedex

www.saint-quentin-en-yvelines.fr



Yvelines
Le Département

